

RÉSIDENCE

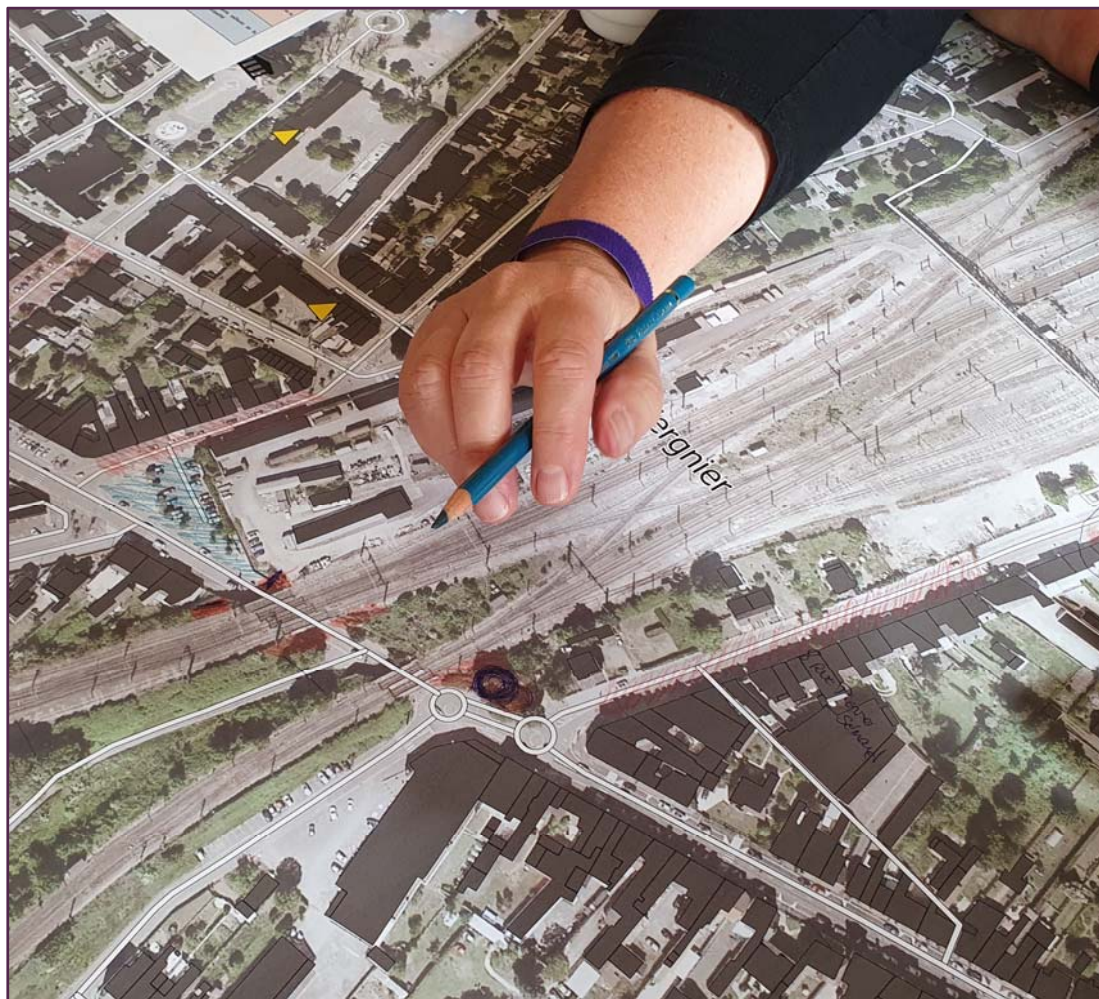
TERGNIER

Cahier de synthèse



mars 2022





Ce document est issu des travaux de la résidence de Tergnier qui s'est tenue les 29 et 30 septembre 2021. Il s'agit de la version finale élaborée par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 et les Agences d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale et Oise-les-Vallées, membres du réseau URBA8, le réseau des agences d'urbanisme des Hauts-de-France, dans le cadre de la restitution des analyses et recommandations issues des ateliers de la résidence.

SOMMAIRE

Editorial	p.5
1. Contexte de la démarche et diagnostic	p.7
1.1 La « résidence », une démarche s’inscrivant dans l’appel à projets « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » de la Région Hauts-de-France	p.7
1.2 Éléments pour une perception sensible du territoire	p.8
1.3 Les axes de travail retenus	p.12
2. Préconisations	p.19
2.1 Cadre de vie	p.20
2.2 Mobilités	p.28
2.3 Patrimoines	p.36
2.4 Attractivité	p.44
3. Zooms	p.57
3.1 Zoom « Gambetta-Paul Doumer »	p.59
3.2 Zoom « quartier de gare »	p.61
Conclusion	p.63





La mairie de Quessy

Cahier de synthèse

A travers l'appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs », la Région Hauts-de-France concrétise son ambition en faveur de l'attractivité des villes petites et moyennes, identifiées comme structurantes dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Compte tenu de l'hétérogénéité des situations des communes lauréates de l'appel à projets, la Région a mis en place une palette d'accompagnements, mobilisant au cas par cas des études et/ou des financements de projets de natures différentes.

Au-delà de ces outils, il est apparu nécessaire de proposer une approche innovante permettant à la fois d'appréhender la revitalisation des cœurs urbains dans ses différentes dimensions (offre commerciale et de services mais aussi aménagement urbain, mobilités actives, valorisation du patrimoine naturel et historique, signalétique, etc.) et d'inventer de nouveaux modes de faire avec les acteurs locaux dans toute leur diversité.

Les résidences, c'est donc une triple approche :

- un travail sur le terrain : grâce à une immersion pendant plusieurs jours, les services de la Région s'approprient les enjeux locaux et peuvent proposer des réponses « sur-mesure » au plus près des attentes et des besoins du territoire ;
- un partenariat inédit avec URBA8 : les 8 Agences d'urbanisme des Hauts-de-France (dans le cas présent, Boulogne Développement Côte d'Opale et Oise les Vallées) mettent à disposition des experts pour les territoires hors de leur périmètre habituel d'intervention, favorisant ainsi un regard pluridisciplinaire et un angle de vue original sur le centre-ville ;
- une co-production avec les acteurs locaux : via des ateliers de travail rassemblant une multitude d'acteurs (élus municipaux, techniciens de la ville, de l'Etat, du Département et du Pays, associations, commerçants, mais aussi usagers du centre-ville, habitants des autres quartiers, pendulaires, visiteurs, etc.), les préconisations ou pistes de travail à l'issue de la résidence sont partagées et opérationnelles, grâce à l'implication de partenaires et d'opérateurs.

En faisant preuve d'une implication remarquable tout au long de l'exercice, la municipalité de Tergnier a grandement contribué à la réussite de sa résidence. Ce dossier retrace les grandes étapes de la démarche et présente les recommandations pouvant contribuer à renouveler l'attractivité de la commune et de son centre-ville.



La gare de Tergnier

I ■ Contexte de la démarche et diagnostic

Début 2019, la Région Hauts-de-France a lancé l'Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs », en articulation avec le dispositif de l'État, « Action cœur de ville », élaboré pour procéder, au niveau national, à la revitalisation des centres des villes moyennes de plus de 20 000 habitants.

L'objectif de cette démarche régionale est d'accompagner les communes plus petites, qui assurent une fonction complémentaire de polarité de services ou structurante au regard de l'armature locale. Cet appel à projets est donc tourné vers la revitalisation des centres confrontés à un phénomène de déprises commerciale et résidentielle, préoccupant au regard des enjeux de développement équilibré du territoire affirmés dans le SRADDET. La démarche, riche de 114 communes lauréates, dont Tergnier, est dotée, par la Région, de plusieurs dizaines de millions d'euros sur quatre ans.

1.1. La « résidence », une démarche s'inscrivant dans l'appel à projets « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » de la Région Hauts-de-France

Certaines communes, candidates et lauréates, souhaitent travailler sur l'attractivité de leur centre-ville/bourg mais ne disposent pas de toute l'ingénierie adaptée ou sont en demande d'un point de vue extérieur. La « résidence », proposée par la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs », vise justement à appuyer les communes concernées dans leur démarche.

Comment ? Après un travail de préparation fait de visites sur place et de réunions de travail avec les élus locaux et les différentes catégories d'acteurs qui font vivre le territoire, deux à trois jours in situ sont programmés (sessions de travail collectives, ateliers thématiques, balades urbaines, micros-trottoirs, interviews d'acteurs, etc.) ainsi qu'une journée de restitution finale des analyses et recommandations quelques semaines plus

tard. Les « résidences » sont le fruit d'un partenariat avec URBA8, le réseau régional des 8 agences d'urbanisme (et de développement) des Hauts-de-France. Cette collaboration permet de mobiliser de nombreuses compétences en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial (planification, stratégie, mobilités, développement économique, commerce, etc.). La multidisciplinarité est en effet un atout majeur des « Résidences » de par le croisement des regards qu'elle permet. D'autres acteurs sont également associés selon les besoins identifiés et les problématiques soulevées avec les Mairies des communes concernées (État, Département, Intercommunalité, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, CEREMA, Banque des territoires, etc.).



La problématique de l'attractivité des centre-villes/bourgs étant particulièrement complexe (nombreuses politiques publiques à articuler, temporalités différentes, besoins hétérogènes des habitants / usagers, etc.), il est nécessaire de décloisonner les approches et d'accompagner le territoire de manière globale sur l'ensemble du process (réflexion stratégique, planification, imbrication des actions, hiérarchisation des opérations à mener, etc.). Par ailleurs, l'approche par le « terrain » est essentielle pour bien identifier les atouts du territoire et ses marges de progrès ainsi que les acteurs-clés à mobiliser. **La « Résidence » consiste donc en une immersion de plusieurs jours au sein de la commune, dans les conditions et le cadre définis avec le Maire et ses équipes, mobilisant une diversité de personnes-ressources (élus, entrepreneurs, techniciens, chercheurs, associations, habitants et/ou usagers du territoire, etc.).**

La démarche revêt donc trois objectifs complémentaires :

- **élaborer un diagnostic partagé** du territoire ainsi qu'une problématique à traiter pour améliorer l'attractivité du centre-ville de la commune (« sur quels atouts s'appuie-t-on ? ») ;
- **accompagner la municipalité** (en lien avec l'EPCI et les autres acteurs publics intervenant sur le territoire) **dans la réflexion sur son projet stratégique** (« comment s'y prend-on ? ») ;
- **identifier des instruments et outils adaptés pour faciliter la mise en œuvre du projet et quelques actions / opérations pour l'amorcer** (« par quoi commence-t-on ? »).

1.2. Éléments pour une perception sensible du territoire

La résidence participant à la co-construction d'une stratégie de valorisation de Tergnier et de son centre-ville, le choix a consisté ici à ne pas déployer un diagnostic exhaustif classique mais à exprimer une série d'impressions qui sont autant de valeurs qui fondent la personnalité de Tergnier.

Un cadre de vie agréable

Le Grand Tergnier dispose de nombreux atouts en termes d'espaces publics. Il jouit par exemple de beaux sites naturels tels que le parc des buttes de Chaumont, le parc Sellier, les rives des canaux, la base nautique de loisirs de la Frette, etc. Ainsi que de belles places à la qualité architecturale reconnue (places Paul Doumer et Carnegie) et des quartiers résidentiels vus comme apaisés et agréables à arpenter.

Ville fleurie, elle s'est vue décernée les « 3 fleurs » depuis 2008, par le label « villes et villages fleuris » qui récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Aérée et pavillonnaire, Tergnier dispose d'un parc immobilier abordable et intéressant pour les familles car constitué à presque 70 % de logements de quatre pièces et plus. La majeure partie du parc de logements a été construite après la Seconde Guerre mondiale, entre 1946 et 1990. Moins de 2 % des logements ont été bâtis avant la Première Guerre mondiale.



La place Paul Doumer

Mais le centre-ville de Tergnier pourrait davantage gagner en dynamisme et convivialité. Un axe prioritaire se situe au niveau des boulevard Gambetta et Gustave Grégoire : passants et bruyants, ils posent des problèmes de sécurité selon plusieurs usagers interrogés. Très minéraux, ils n'incitent pas non plus à la marche et, encore moins, à la flânerie ou à la bicyclette. Les artères principales ne sont pas arborées et manquent d'aménagements urbains ou d'espaces verts permettant aux piétons de se reposer et à recourir au vélo.

Des mobilités majoritairement motorisées

Commençons par rappeler l'importance des connexions à Tergnier : la ville dispose d'une bonne desserte routière, grâce aux réseaux routiers et autoroutiers (routes départementale et nationale), mais aussi par le rail. La gare se trouve à la confluence (nœud ferroviaire) de deux lignes structurantes : elle est desservie par les lignes TER de Laon à Amiens, de Paris-Nord à Saint-Quentin, Maubeuge ou Cambrai-Ville, et de Laon à Calais-Ville en été. Tergnier est aussi située à la jonction (nœud fluvial) du canal de Saint-Quentin et de celui de la Sambre à l'Oise. Elle est traversée par des voies douces d'envergure européenne : l'Eurovéloroute 3 (la « Scandibérique » reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle), la « Via Francigena » (les pèlerins arpentent ce sentier en partant de Canterbury pour se rendre à Rome) et la Route « Stevenson » en référence au parcours du célèbre écrivain écossais.

En plaçant la focale au niveau local, on note que les actifs occupés ont plutôt moins recours à la voiture pour se rendre au travail que dans le reste de la région (74 % des habitants vont au travail en voiture, contre 79 % en Hauts-de-France selon l'INSEE). L'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail est presque deux fois plus important qu'en moyenne régionale (respectivement 3,8 % et 1,8 %), le recours aux transports en commun est également supérieur.



L'Eurovéloroute 3 (Scandibérique), le long du Canal de la Sambre à l'Oise

Globalement, le taux de motorisation est plus faible à Tergnier : 23,4 % des ménages ne possèdent pas de voiture (18,9 % en France). L'équipement automobile est même en baisse : le nombre de ménages possédant au moins une voiture a diminué de 0,7 % entre 2008 et 2018 quand il a augmenté de 10 % en France sur la même période.

Mais les aménagements urbains sont à ce stade peu propices au développement des mobilités actives (bicyclette et marche), voire posent à certains endroits des problèmes de sécurité pour les piétons ainsi que les cyclistes qui ne disposent d'aucunes pistes cyclables.



Un patrimoine abondant

Tergnier abrite un patrimoine historique, culturel et naturel important qui devrait être mieux identifié au bénéfice des habitants comme des visiteurs.

Citons en premier lieu la cité-jardin de Quessy, au nord de la ville, symbole français de la société cheminote idéale. En 1919, Raoul Dautry, ingénieur à la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, est chargé de la reconstruction des installations ferroviaires de la région suite aux destructions consécutives au Premier Conflit Mondial. C'est à Tergnier qu'il va faire édifier sa plus grande et plus prestigieuse cité de cheminots, un modèle d'urbanisme se déployant à l'origine sur plus de 100 hectares. Inaugurée en 1921 et plusieurs fois remaniée (notamment suite aux bombardements de la Seconde Guerre Mondiale), le site est des marqueurs historiques de la ville, emblème de sa culture cheminote et solidaire. Plus à l'est, l'on peut admirer la place Carnegie, du nom de l'industriel et mécène américain. Fargniers fut détruite à 95 % en 1918. Aussitôt après la fin des hostilités, le maire de l'époque proposait un projet de reconstruction, sous la forme d'une place radioconcentrique, autour de laquelle seraient disposés les bâtiments municipaux. Les premiers coups de pioche sont donnés en 1922, la place, depuis classée, est terminée en 1928. Inscrite aux Monuments historiques, la place Carnegie compte aussi le Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie.

A ces attracteurs s'ajoutent le patrimoine "Art Déco" (Mairie de Tergnier notamment), mais aussi les espaces naturels comme les chemins le long des canaux évoqués précédemment, le parc des Buttes Chaumont, la base nautique de la Frette, etc.

Toutes ces aménités, indispensables pour les résidents comme pour les touristes, gagneraient en visibilité grâce à une meilleure signalétique (distance-temps) et par des liaisons douces facilitant leur mise en réseau, y compris au niveau intercommunal ainsi qu'à l'échelle du Pays.



Le Musée de la résistance et de la déportation de Picardie, place Carnegie



La plage de la base de loisirs de La Frette

Une offre commerciale en progrès

L'offre commerciale de centre-ville présente plusieurs caractéristiques : elle n'est pas assez diversifiée ; elle est diffuse au sens où on la trouve disséminée dans plusieurs secteurs du périmètre du centre-ville (faible densité) et présente un taux de vacance plutôt élevé. Malgré le contexte sanitaire et socio-économique, des efforts importants ont permis d'attirer de nouveaux commerces de meilleure gamme, notamment alimentaire (boucherie, primeur, etc.) démontrant par l'occasion le réel potentiel de la centralité de Tergnier.

Des atouts existent, comme l'accès routier direct et des places de stationnement nombreuses et facilement accessibles. Mais il faudra relever plusieurs défis pour être plus attractif : l'apaisement des boulevards Gambetta et Gustave Grégoire en est un, important, tout comme, entre autres, le travail sur la qualité et l'accessibilité des cellules commerciales. C'est notamment à ce prix que de nouveaux clients orienteront davantage leurs achats vers le centre-ville, guidés par une signalétique de qualité et des voies de circulation douces sécurisées.

D'autres relais sont à intensifier comme celui représentés par les visiteurs, Tergnier disposant de patrimoines très intéressants (nature, histoire, culture et architecture). Des progrès doivent toutefois être réalisés en matière d'hébergement et de restauration, pour une ville au carrefour de sentiers européens fréquentés.



Cartographie du commerce de centre-ville de Tergnier
Source : étude Bérénice, 2018

Ajoutons que la crise sanitaire, sans avoir engendré une « démétropolisation », a néanmoins mis en lumière la qualité de vie dont disposent certains territoires - aujourd'hui les villes moyennes, demain les petites villes et gros bourgs ? - et à ce titre, Tergnier de par sa proximité avec l'Île-de-France (à moins d'une heure et

demie du cœur de Paris), a une véritable carte à jouer en termes d'attractivité résidentielle. Les conditions d'accueil et les équipements nécessaires aux télétravailleurs-pendulaires devront faire l'objet d'une attention particulière.



Le parc Sellier

1.3. Les axes de travail retenus

Les visites de terrain, l'exploitation des statistiques socio-économiques et des documents d'aménagement ainsi que d'urbanisme, les échanges avec les acteurs du territoire dont la municipalité ont conduit à articuler les travaux menés dans le cadre de la résidence de Tergnier autour de trois axes.

« Dézoomer » pour mieux « zoomer » comme étape préalable

Le dispositif « résidence » porte sur la redynamisation du centre-ville. Néanmoins, particulièrement dans le cas de Tergnier, cette réflexion est indissociable d'une perspective plus large à l'échelle de la ville. Pourquoi ?

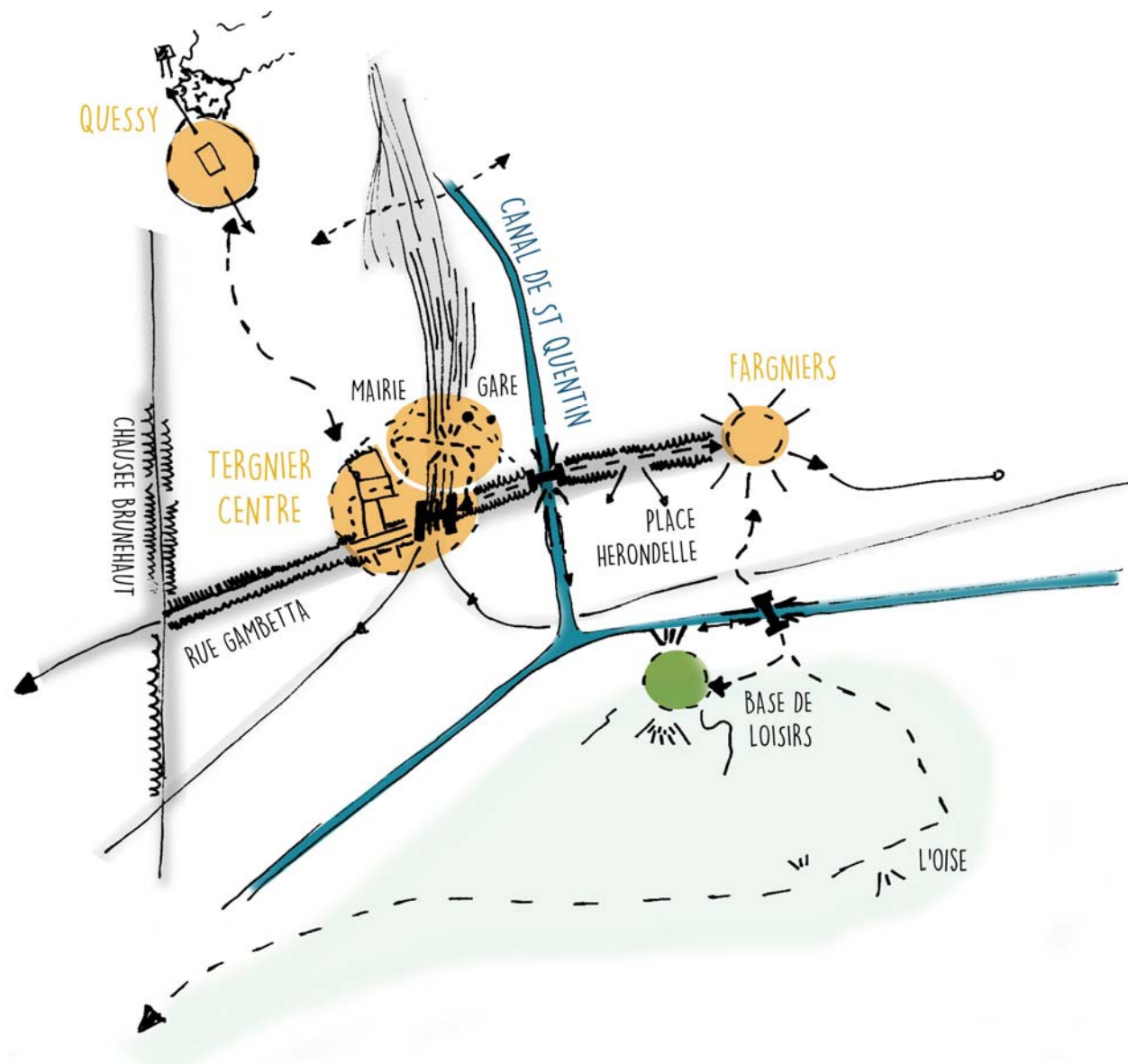
Tergnier, Vouël, Quessy et Fargniers forment ce que l'on appelle communément le « Grand Tergnier ». Si les communes en question ont leur propre histoire et trajectoire - Tergnier, au centre de cet ensemble urbain, s'est chronologiquement développé en dernier ; son essor est en effet concomitant au développement des activités ferroviaires et manufacturières - elles forment aujourd'hui un tout marqué par des imbrications et articulations fortes ; Pour autant, le Grand Tergnier est marqué par des éléments d'hétérogénéité au niveau de sa structure (polynucléarité liée à des polarités multiples), de son fonctionnement

(plusieurs mairies annexes et des équipements, services et aménités abondants disséminés sur le territoire en question au plus près de la population) et de son identité (il n'est pas rare de croiser des habitants se présentant davantage comme issus de Fargniers ou Quessy, et moins du Grand Tergnier).

S'ajoutent à ce constat d'autres "contraintes" objectives qui singularisent la morphologie urbaine : le faisceau ferroviaire qui coupe la ville, créant un passage sous pont relativement étroit (entre les boulevard Gambetta et Gustave Grégoire) sur un axe structurant, ainsi que le Canal de Saint-Quentin en parallèle qui rejoint au sud celui de la Sambre à l'Oise.

Un premier axe a donc consisté à travailler (sur) les parcours en temps mais aussi en impression, par le biais des mobilités actives (marche et vélo) en révélant la qualité paysagère et architecturale des espaces traversés.

Ce prérequis visait à mieux faire le lien entre les différentes ambiances urbaines, équipements et services : (re)penser le centre-ville, c'est avoir à l'esprit toutes ces données pour mieux faire émerger la centralité principale de Tergnier.



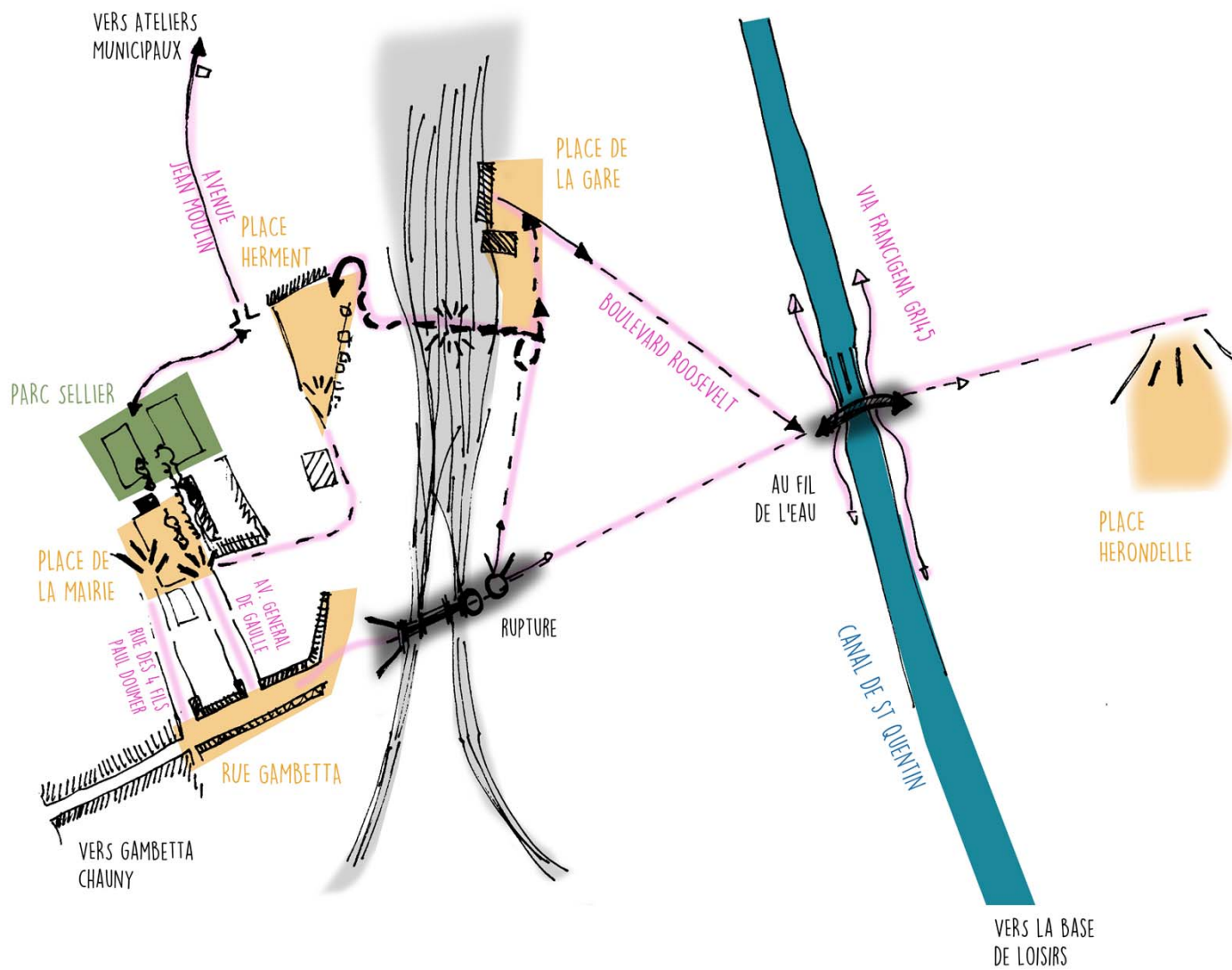


Le centre-ville de Tergnier, un cœur urbain en devenir

Le Grand Tergnier dispose de plusieurs centralités d'inégales vivacités du fait du "remembrement" évoqué plus haut. A cette observation, il faut également ajouter que **la principale centralité (le périmètre constitué autour de la place Paul Doumer) répond à une configuration particulière** : elle ne dispose pas de tous les atouts d'un centre-ville telle qu'on peut l'observer habituellement, c'est la mairie et ses services (auxquels s'ajoutent d'autres attracteurs comme la Poste, le groupe scolaire André Malraux, le commissariat, etc.) qui qualifient cette fonction de centralité première dont l'intensité commerciale dispose encore de marges de progression malgré l'installation avec succès de nouvelles enseignes notamment alimentaires. Cette dynamique se déploie en effet essentiellement sur un axe perpendiculaire décalé par rapport à la place Paul Doumer, le Boulevard Gambetta et son prolongement, Gustave Grégoire, ainsi que le début de la rue Pierre Séward depuis le rond-point au croisement des boulevard Gambetta et Gustave Grégoire. Où apaisement et convivialité sont des enjeux majeurs à renforcer.

Le deuxième axe de la résidence visait à réfléchir collectivement aux moyens de faire émerger une véritable centralité qui correspondent aux attentes actuelles (celles exprimées par les habitants sur leur pratique quotidienne dans les micros-trottoirs réalisés en amont de la résidence in situ), **tout en prenant en compte les défis à venir dans l'évolution des tendances sociétales** (démographie, offre commerciale hybride, télétravail, etc.) **et climatiques** (réchauffement, accroissement des précipitations brutales, décarbonation, etc.).







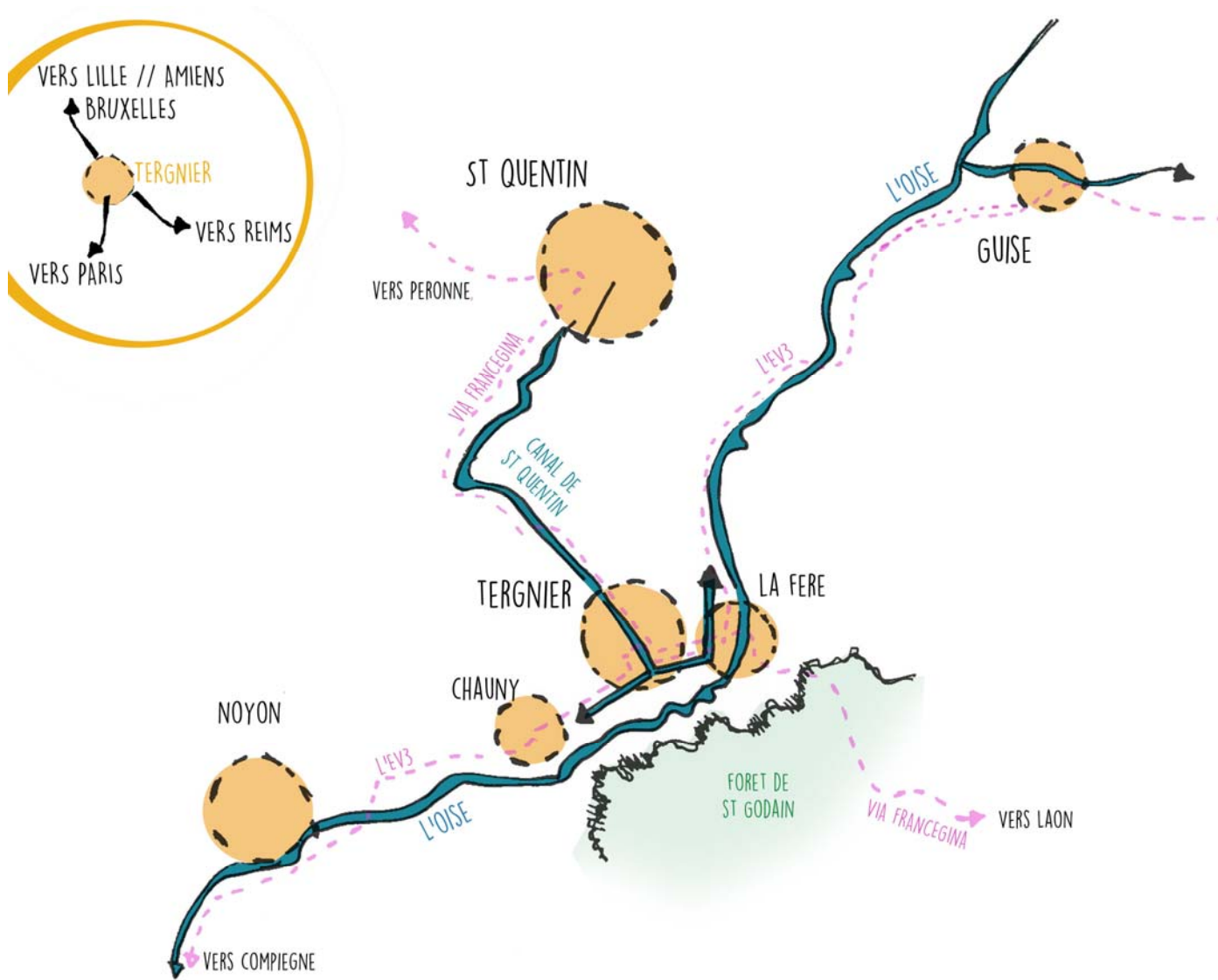
■ ■ Une maison typique de la cité Quessy



■ ■ L'Eglise de Vouël

Enfin, les participants à la résidence se sont projetés le temps d'un atelier au-delà de Tergnier (troisième axe) pour imaginer des éléments nouveaux d'un positionnement complémentaire de la ville au sein de son environnement immédiat (la communauté de communes) ainsi qu'aux échelles départementales et régionales (le tourisme notamment à travers le passage sur le territoire de l'Eurovéloroute 3, la Via Francigena et la voie verte Stevenson en autres).





1.1
Apaiser l'axe routier
Gambetta – Gustave Grégoire /
Pierre Sépard / Jean Jaurès

1.2
Requalifier certaines rues
avec des matériaux et plantations
pour faciliter les modes actifs
et adaptés à l'entretien
et passage des personnes
à mobilité réduite (PMR)

1.3
Créer des nouveaux usages
sur le secteur Gambetta /
av du Général de Gaulle /
Paul Doumer

1.4
Mettre en place des animations
dans les quartiers

3.1
Partager et faire vivre la connaissance
des patrimoines des communes
associées du Grand Tergnier

3.2
Organiser des actions de sensibilisation
à l'entretien et à la restauration des
patrimoines des communes associées
du Grand Tergnier

3.3
Réaliser une charte architecturale
de la cité-jardin de Quessy

3.4
Mettre en valeur les patrimoines
des communes associées
du Grand Tergnier
à travers la création d'itinéraires
et points de vue

2.1
Mettre en place une signalétique urbaine originale
à destination des piétons et des cyclistes
et travailler sur des campagnes
de communication/sensibilisation
à destination des différents publics

2.2
Développer et conforter des itinéraires
pour les cyclistes et les piétons
coordonnés avec des itinéraires
des patrimoines

2.3
Développer des équipements
et des services pour les cyclistes
et les marcheurs

2.4
Valoriser les véloroutes
et sentiers européens
(Scandibérique et Via Francigena)

Favoriser
et accompagner
les déplacements
à vélo et à pied
dans le Grand Tergnier

4.1
Travailler à la qualité des cellules et de
l'espace commercial : agir sur la vacance,
accompagner les porteurs de projets
et développer les parcours marchands
(expérience client)

4.2
Accompagner le développement du commerce :
mettre à disposition des cellules commerciales
pour des boutiques à l'essai, éphémères,
partagées, e-commerce etc.

4.3
S'appuyer sur les réseaux existants
des jardins familiaux et Hortibat
pour développer les circuits courts

4.4
Renforcer l'attractivité du quartier de gare,
assurer son développement en complément
et connexion avec le centre-ville : créer une
offre d'hébergement et de restauration
variée dans le quartier de gare

4.5
Renforcer la place de Tergnier
dans la dynamique d'accueil et de tourisme
du territoire : créer une offre d'hébergement,
de restauration et d'activités originales
à l'échelle du Grand Tergnier, et valoriser
l'offre existante

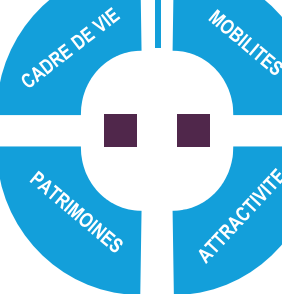
4.6
Maintenir et développer les services de
proximité pour générer une attractivité :
créer un tiers-lieu dans le quartier de la gare
combinant espace de co-working, fab lab,
repair café et atelier numérique

Renforcer
la qualité
des espaces
publics

Connaitre
et faire connaître
les patrimoines

Conservier
et préserver
les patrimoines

Valoriser
les patrimoines



II ■ Les préconisations

Les échanges menés durant les ateliers de la résidence in situ avec les élus et techniciens de Tergnier ainsi que les partenaires ont amené à formuler une série de préconisations regroupées en 4 enjeux (cadre de vie, mobilités, patrimoines et attractivité), en écho au diagnostic sensible du territoire présenté en première partie.



■ ■ Photos des ateliers de la résidence à Tergnier les 29 et 30 septembre 2021



Préconisation
1.1

Apaiser l'axe routier
Gambetta – Gustave Grégoire / Pierre Séward / Jean Jaurès

QUAND ?

A court terme :
Principes d'urbanisme
tactique et temporaires et
design actif au sol.
A moyen terme :
Aménagements permanents

Description de la préconisation

L'objectif ici est d'apaiser et de rythmer ces deux axes pour améliorer l'articulation de ces espaces très routier avec le centre-ville :

- ralentir la circulation routière et favoriser les modes actifs pour améliorer la lisibilité, la sécurité et les accès aux commerces et réduire les nuisances de vitesse, de bruit ainsi que de pollution. Ces deux axes pourraient être ponctués d'aménagements de type plateaux, écluses, ou encore rue en zones 30 ;
- végétaliser certains tronçons de ces deux axes pour améliorer le cadre de vie et créer une limite entre la voirie et les modes actifs. Celle-ci sera propice à une mise à distance des véhicules et à l'installation d'aménagements cyclables et espaces piétons sécurisés et participerait pleinement à l'adaptation des villes au réchauffement climatique et à la volonté d'introduire davantage la nature en ville (îlots de chaleur urbain, création d'ombre, stockage de carbone, infiltration des eaux pluviales, création de corridors écologiques urbains, etc.). Il est préconisé des plantations en pleine terre, des noues végétalisées, des plantations locales voire des espaces à « désimpermeabiliser ». Ces plantations pourraient être le support d'une activité ludique et l'occasion d'organiser des chantiers participatifs et/ou des journées avec les habitants et scolaires pour sensibiliser la population à la nature en ville.

Il ne s'agit pas d'appliquer ces préconisations sur l'ensemble des deux axes mais d'établir des priorités d'aménagements. Certains tronçons pourraient être plus qualifiés que d'autres pour mettre en valeur le lien avec : la place Paul Doumer, la place de l'Herondelle, le canal, la place Carnegie, etc.

Objectif(s)

- Articuler l'axe Gambetta avec le centre-ville et les espaces publics adjacents
- Valoriser la nature en ville et adapter la ville aux enjeux de changement climatique
- Tester l'urbanisme éphémère pour impulser des nouvelles dynamique

Préconisation(s) liée(s)

- Requalifier certaines rues avec des matériaux et plantations pour faciliter les modes actifs et adaptés à l'entretien et aux passage des PMR
- Créer des nouveaux usages sur le secteur Gambetta / av du Général de Gaulle / Paul Doumer
- Développer et conforter les itinéraires pour les cyclistes et les piétons

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- Département de l'Aisne
- CA de Chauny-Tergnier-La Fère
- Région Hauts-de-France (Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Union européenne
- Association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives (ADOPTA)

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Aisne Partenariat Investissement (API)
- Aisne Partenariat Investissement (APV)
- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » (Région Hauts-de-France)
- FEDER
- Plan « Arbres » de la Région Hauts-de-France
- Aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les usagers des modes actifs (habitants, commerçants,)
- Les visiteurs qui traversent la commune (Mode actifs et véhicules)

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Questionnaires
Balade urbaine
Concertation auprès de habitants / des écoles



Source : Depave3rd Edition

Au Canada, un collectif de désimperméabilisations des sols, l'organisme « DEPAVE » a pour objectif de désimperméabiliser les sols bitumés des espaces publics (rues, parkings, espaces délaissés) afin de retrouver un sol de pleine terre pour ensuite planter et végétaliser les communes.

Ces actions se font généralement via des chantiers participatifs avec les populations locales, permettant de créer un lien social entre les habitants du quartier et valoriser les espaces publics.



Source : Depave3rd Edition

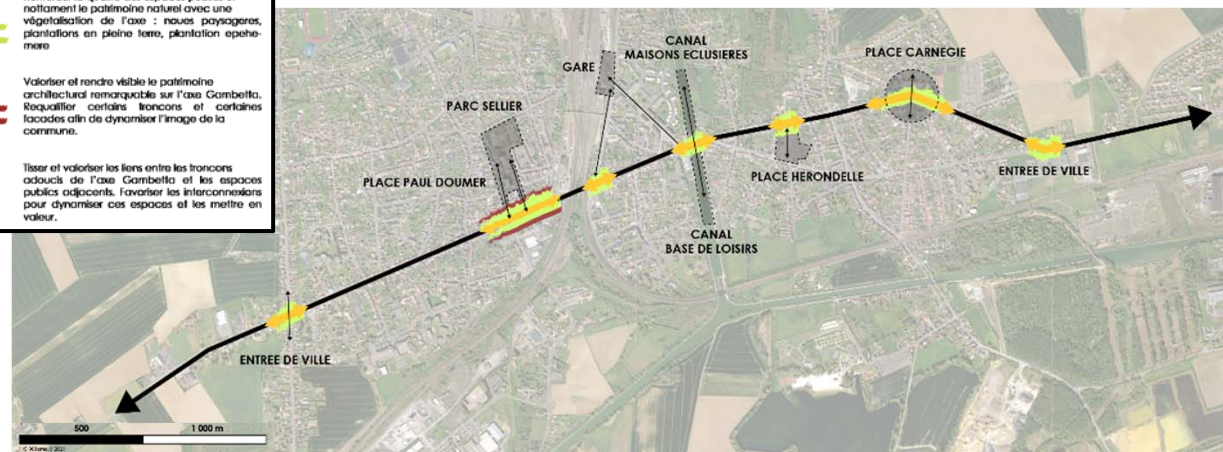


Source : TREMEUREC – BRETAGNE – BE ANNE LAURE PLANCHAIS

A Tremeurec, les limites entre la voirie et les modes actifs sont plantés par des noues paysagères ou des espaces peu larges végétalisés. Ils permettent d'améliorer l'ambiance et la qualité paysagère de la commune tout en assurant un espace sécurisé aux piétons et une infiltration des eaux pluviales dans un sol de pleine terre.



Synthèse des ateliers : les tronçons à adoucir sur l'axe Gambetta en lien avec l'articulation des espaces publics adjacents



Source : TREMEUREC – BRETAGNE – FT

Préconisation
1.2

Requalifier certaines rues avec des matériaux et plantations pour faciliter les modes actifs et adaptés à l'entretien et passage des personnes à mobilité réduite (PMR)

QUAND ?

A court terme :
Aménagements éphémères
A moyen terme :
Cahier de référence

Description de la préconisation

La qualité des espaces publics et notamment des rues, ont été reconnu lors de la résidence, comme étant à requalifier. Certains axes et parcours ont été ciblés : l'axe Gambetta, l'avenue du 5e corps, la chaussée Brunehaut, la rue Anatole France, la rue Pierre Semard, la rue Paul Doumer, l'avenue du Général de Gaulle et le chemin de halage le long du canal vers la base de loisirs.

Ces axes devraient être aménagés en priorité, avec par exemple un élargissement des trottoirs, des revêtements de sols non glissants, des coloris adaptés à l'ambiance du quartier, des plantations adaptées pour réduire l'entretien (feuilles persistantes, vivaces plutôt qu'annuelles, paillage des massifs pour éviter le désherbage, etc.).

Les plantations et matériaux pourront se baser sur l'ambiance du quartier et en adéquation avec les usages de celui-ci (petits fruitiers avec matériaux colorés aux abords des écoles, coloris d'automne pouvant servir de repère et matériaux non glissant dans les quartiers seniors, plantation de tige haute dans les rues étroite etc.). Aussi dans un esprit ludique et en lien avec les habitants et les scolaires, les plantations pourraient être des espaces nourriciers (potagers partagés, vergers, micro-forêt, petits fruitiers, etc.). Cet esprit de ville fertile et nourricière pourrait se construire en association avec la ville, Hortibat et/ou les jardins familiaux.

Afin préserver et d'améliorer le cadre de vie, il est préconisé de rédiger un cahier de référence architectural et paysagère dans lequel la commune pourra expliciter ces préconisations en matière d'aménagements, avec l'aide du CAUE de l'Aisne.

Des aménagements éphémères, pourraient être rapidement mis en place, notamment sur la rue et la place Paul Doumer qui pourraient être traitées au sol via des lignes colorées, du marquage au sol pour les enfants, des matériaux ou des couleurs spécifiques que l'on ne retrouve pas dans les autres rues. Ces aménagements participeront au changement de regard des habitants sur leurs espaces publics.

Objectif(s)

- Renforcer la qualité des espaces publics
- Requalifier les rues et les espaces publics
- Améliorer l'ambiance des rues : requalification avec des matériaux qualitatif
- Améliorer le cadre de vie des habitants avec la prise en compte du végétale
- Sécuriser les rues et trottoirs pour les modes doux

Préconisation(s) liée(s)

- Apaiser l'axe routier Gambetta - Gustave Grégoire / Pierre Sépard / Jean Jaurès
- Mettre en place des animations dans les quartiers
- Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons
- Développer des équipements et de services pour les cyclistes et les marcheurs

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- Région Hauts-de-France (Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Aisne
- Hortibat
- Les établissements scolaires

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

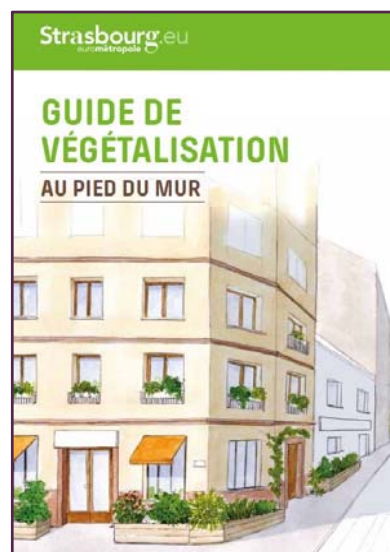
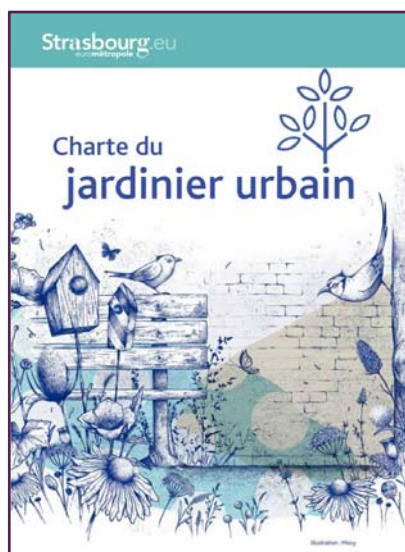
- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centre-bourgs » (Région Hauts-de-France)

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les habitants et pratiquants des rues et espaces publics
- Les modes actifs et PMR (poussettes, personnes âgées, cyclistes et piétons)
- Les porteurs de projets et la commune (cahier de référence)

MODALITÉ DE COMMUNICATION

- Publication auprès des habitants sur la qualité des espaces publics
- Publication de la commune via une charte communale / cahier de référence architectural et paysagère.
- Questionnaire auprès des habitants pour connaître les rues à requalifier en priorité, les modalités de requalification, les envies et besoin des habitants selon les quartiers



La commune de Strasbourg dans le cadre de « Strasbourg, Ça pousse » incite les habitants à jardiner leur ville via des actions de plantations sur l'espace publics. La commune autorise les plantations en pieds d'immeubles, en pied d'arbre, ou sur une partie des trottoirs. Cela permet aux habitants de s'emparer de ces espaces délaissés et de valoriser le patrimoine naturel et architectural sur lequel repose les plantations. La commune a instauré une charte du jardinier afin de cadrer les plantations et plusieurs guides de végétalisation pour accompagner les habitants dans leurs choix de plantation.



Exemple qui pourrait être mis en place avenue du Général de Gaulle et rue André Malraux à requalifier. A court terme l'urbanisme temporaire pourrait être mis en place pour impulser de nouvelles dynamiques.



Le parvis de l'école pourrait temporairement avoir un marquage au sol spécifique pour inciter à la piétonisation de l'espace et l'appropriation par les habitants et les écoliers.

Préconisation
1.3

Créer des nouveaux usages
sur le secteur Gambetta / av du Général de Gaulle / Paul Doumer

QUAND ?

A court terme :
design actif / urbanisme temporaire / rue en sens unique / piétonisation de certaines rues (heures de pointe, jours fériés)
A moyen terme :
requalification des rues / des espaces publics

Description de la préconisation

L'absence d'une véritable centralité à Tergnier constitue l'un des enjeux majeurs mis en évidence lors des visites de site, à travers les échanges avec les acteurs locaux et pendant la résidence. Il a donc été souligné la nécessité d'apporter au secteur jouant le rôle de « centre-ville » - et qui abrite aujourd'hui une partie du boulevard Gambetta, l'avenue du Général de Gaulle, la place Paul Doumer (+ la rue André Malraux) et le parc Sellier - des améliorations à travers plusieurs actions.

Au niveau des axes routiers et particulièrement le boulevard Gambetta, il s'agira de concilier le trafic routier et les besoins en termes de déplacement en modes actifs en travaillant notamment sur les aménagements des voiries pour apaiser la circulation (mise en place par exemple de trottoirs et/ou de plateaux traversants, des ralentisseurs, des chicanes, etc.)

Afin d'encourager le recours aux modes actifs, une requalification des espaces publics serait à envisager par la mise en place de plusieurs solutions comme la réduction de l'emprise des parkings et des linéaires de stationnement, le traitement par marquage au sol pour ludifier les espaces publics et la mise en place de terrasses éphémères et de mobiliers urbains. Il s'agira également d'accompagner la pratique des modes actifs par l'amélioration des services d'accueil comme la mise en place de pupitres et de panneaux d'information (améliorer la connaissance du patrimoine de la commune) ou des stations d'auto-réparation pour les cyclistes.

Pour assoir le rôle de la centralité économique de la commune, il paraît aussi nécessaire de renforcer la dynamique commerciale dans ce secteur en travaillant notamment sur la qualité et l'offre des cellules commerciales (cf. enjeu urbain 4). Ces dernières pourraient éventuellement être étendues sur une partie de l'avenue du Général de Gaulle.

Le renforcement de la qualité des espaces publics devrait également contribuer à l'amélioration de l'accès aux services et équipements déjà existants. Dans ce sens, l'élargissement de la place Paul Doumer est l'une des actions qui pourrait être menée à terme avec une phase initiale de test à travers des aménagements éphémères notamment au devant du groupe scolaire.

Il s'agira enfin de tirer profit du projet de réaménagement du parc Sellier pour faire de cet espace un lieu de respiration et de loisir pouvant contribuer à renforcer l'attractivité de ce secteur central.

Objectif(s)

- Renforcer la qualité des espaces publics
- Créer de nouveaux usages sur le secteur Gambetta / av. du Général de Gaulle / Paul Doumer

Préconisation(s) liée(s)

- Apaiser l'axe routier Gambetta – Gustave. Grégoire / Pierre Sépard / Jean Jaurès
- Créer des nouveaux usages sur le secteur Gambetta / av du Général de Gaulle / Paul Doumer
- Mettre en place signalétique urbaine originale à destination des piétons et cyclistes et travailler sur des campagnes de communication/sensibilisation à destination des différents publics
- Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons
- Mise en place d'équipements et de services pour les cyclistes et les marcheurs
- Créer des parcours de mise en valeur des patrimoines
- Mettre en valeur les points de vues et créer des points d'arrêts de valorisation du patrimoine
- Travailler sur la qualité des cellules commerciales

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- Région Hauts-de-France (Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- Les écoles des quartiers : via un travail avec les enfants sur l'espace public
- Hortibat et/ou les jardins familiaux (Plantations, chantiers participatifs, événements, trocs de graines, etc.)
- Les commerçants et associations de quartier (fête des commerces de proximité, animation du centre-ville)

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » de la Région Hauts-de-France

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les habitants
- Les commerçants et leurs activités (terrasses éphémère, boutique à l'essai)
- Les écoles (chantier, sensibilisation à la nature)
- Les touristes (leur donner envie de venir à Tergnier)

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Questionnaires

Balade urbaine

Concertation auprès de habitants / des écoles



Source : <http://www.parkingday.fr/>

La commune de Tergnier pourrait voir ce type de manifestations se réaliser sur les places de parking de l'axe Gambetta, pourquoi pas, transformées en terrasses pour les commerçants le temps d'une journée ou d'un week-end ; la place Paul Doumer qui pourrait être ouverte uniquement aux piétons avec des manifestations locales (jeux d'échecs, patinoire, journée des enfants, échange et trocs de plantes) .

Le « Parking day » : <http://www.parkingday.fr/>
Un événement mondial où les espaces bétonnés et dédiés aux véhicules sont appropriés le temps d'une journée par des initiatives locales : manifestations, terrasses éphémères, potagers imaginaires, espace de relaxation, installation lumineuse nocturne.



Source : <http://www.parkingday.fr/>

PHOTOMONTAGE

Exemple qui pourrait être mis en place à court terme sur l'axe Gambetta.



La commune de Tergnier pourrait temporairement supprimer des places de parkings au profit de la mise en place de terrasses éphémères pour les commerçants et de la végétalisation de l'axe. La rue pourrait temporairement avoir un marquage au sol pour inciter à la piétonisation et l'appropriation par les habitants



©FT

Design actif au sol dans une rue piétonne à Strasbourg
espace d'expression
Jeux d'eau



©T

Sources : MASU, SK4, Quai square

Préconisation
1.4

Mettre en place des animations dans les quartiers

QUAND ?

A court terme :
création d'animations
dans les différents quartiers
avec des aménagements
éphémères

Description de la préconisation

Pendant la résidence, il a été souligné la complémentarité de services et d'animation entre les quartiers qui forment la ville.

Les différentes ambiances et dynamiques des quartiers contribuent effectivement au pluralisme de la commune, et constituent de véritables atouts sur lesquels pourraient reposer une stratégie d'animation à l'échelle de la commune.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de « créer des quartiers dans les quartiers », mais bien de se baser sur les caractéristiques de ceux-ci pour en accentuer les singularités et permettre à la commune de développer les aspects culturels, les services et les commerces en toute complémentarité.

Les différents ateliers de la résidence ont fait ressortir plusieurs caractéristiques :

- le quartier de la gare comme un quartier culturel
- l'axe Gambetta comme axe structurant pour les commerces et services
- le centre-ville avec la place Paul Doumer et le parc Sellier comme un espace de calme et de respiration
- le canal comme un espace de tourisme notamment avec les différentes liaisons européennes et sa proximité avec la base de loisirs de la Frette.

Sur la base de ces particularités, plusieurs animations peuvent se décliner pour différents usages (habitants, touristes et visiteurs) et à différentes échelles (des événements du quotidien et d'autres plus exceptionnels attirant un autre type de public, etc.).

Objectif(s)

- Développer des animations culturelles dans les quartiers
- Rythmer l'espace publics par des événements
- Dynamiser les quartiers selon leurs caractéristiques
- Animer la ville de façon ludique et pédagogique

Préconisation(s) liée(s)

- Créer des nouveaux usages sur le secteur Gambetta / av du Général de Gaulle / Paul Doumer
- Valoriser les véloroutes et sentiers européens
- S'appuyer sur le réseaux existants des jardins familiaux et Hortibat pour développer des circuits courts
- Maintenir et développer les services de proximité pour générer une attractivité : créer un tiers-lieu dans le quartier de la gare combinant un espace de co-working, fab lab, repair café et atelier numérique

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- Hortibat et/ou les jardins familiaux (marché local, panier locaux)
- La médiathèque, le Centre culturel « François Mitterrand » et le cinéma ou le centre social « Au fil de l'eau » pour animer le quartier avec des expositions temporaires, des parcours historiques.
- Les écoles des quartiers afin de créer des ateliers de réflexion sur l'animations des espaces publics
- Office de Tourisme
- Région Hauts-de-France
- Etat

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Dispositif « Quartiers d'été » et « Hauts-de-France en fête » de la Région Hauts-de-France
- Dispositifs de la Politique de la ville

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les habitants // les commerçants // les écoles
- Les partenaires culturels : l'espace Au fil de l'eau, le centre culturel François Mitterrand, le cinéma et la médiathèque

MODALITÉ DE COMMUNICATION

- Questionnaires
- Balade urbaine
- Concertation auprès de habitants / des écoles



Source : OFB/PNMEPEX

Exposition temporaire pour sensibiliser à l'évolution des paysages littoraux et les points de vue depuis la mer à Boulogne-sur-Mer, organisé par l'OFB et le PNM des estuaires Picard
Exposition sur l'espace public gratuite et accessible à tous.
Un exemple inspirant pour Tergnier sur des sujets notamment plus spécifiques à la commune.



Source : OFB/PNMEPEX

Casier à fruits et légumes accessibles dans l'espace public

PHOTOMONTAGE

Exemple d'aménagements qui pourraient être mis en place, à court terme sur le parvis de la gare



La commune de Tergnier pourrait inciter à l'installation de casiers de produits locaux, des équipements vélos, de la signalétique, un marché, du marquage au sol et de la végétalisation (pleine terre, noues, etc.)



© Naotake Murayama

Un potager participatif sur le toit d'une gare à Tokyo

Espace public ludique à Copenhague : le Superkilen



Copenhague

© Naotake Murayama

Préconisation
2.1

Mettre en place une signalétique urbaine originale
à destination des piétons et des cyclistes
et travailler sur des campagnes de communication/sensibilisation
à destination des différents publics

QUAND ?

A court terme :
Panneaux
de signalétique urbaine
A moyen terme :
cartes de temps de parcours
à pieds et à vélo

Description de la préconisation

Les déplacements à vélo et / ou à pieds doivent être considérés comme un mode de déplacement à part entière. Ces déplacements sont non seulement plus économiques, plus écologiques mais participent aussi à une meilleure santé pour les habitants.

L'un des outils pour encourager les mobilités actives (marche à pieds et / ou à vélo), au quotidien, est de mettre en place des panneaux de signalétique urbaine proposant la distance en temps et non pas en (kilo)mètres. L'enjeu est de faire **prendre conscience** aux usagers que les **parcours pédestres et / ou à vélo** ne prennent pas nécessairement **plus de temps qu'un trajet en voiture**.

Cette signalétique urbaine doit répondre à deux objectifs :

- « Fournir les indications nécessaires au choix d'un itinéraire qui présente, pour les usagers, des conditions optimales de sécurité, d'accessibilité et de confort
- Les guider vers un pôle, un services ou encore un équipement scolaire, sportif, culturel, etc. »

La mise en place de cette signalétique doit se faire à des lieux stratégiques de la commune, comme **la gare, la Mairie** (place Doumer), sur l'**Axe Gambetta**, le long de la **Véloroutes Européenne n°3** ou encore au niveau de la **base de loisirs de La Frette**.

Des cartes de temps de parcours à pieds ou vélo pourront également être mis en place par la suite pour compléter la signalétique.

Objectif(s)

- Favoriser les déplacements en modes actifs dans le Grand Tergnier
- Sécuriser les déplacements à vélo et/ou à pied
- Favoriser le report modal vers les modes actifs

Préconisation(s) liée(s)

- Apaiser l'axe routier Gambetta –Gustave Grégoire / Pierre Sépard / Jean Jaurès
- Développer et conforter des itinéraires pour les cycliste et les piétons
- Créer des parcours de mise en valeur du patrimoine

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA de Chauny-Tergnier-La Fère
- Région Hauts-de-France (Direction de l'aménagement du territoire et Direction des infrastructures de mobilités et du Canal Seine Nord Europe)
- Département de l'Aisne
- Banque des territoires
- CEREMA
- Agence nationale de la cohésion des territoires
- Union européenne

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centre-bourgs » (Région Hauts-de-France)
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Dispositif d'appui au design actif de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les habitants
- Les touristes et visiteurs

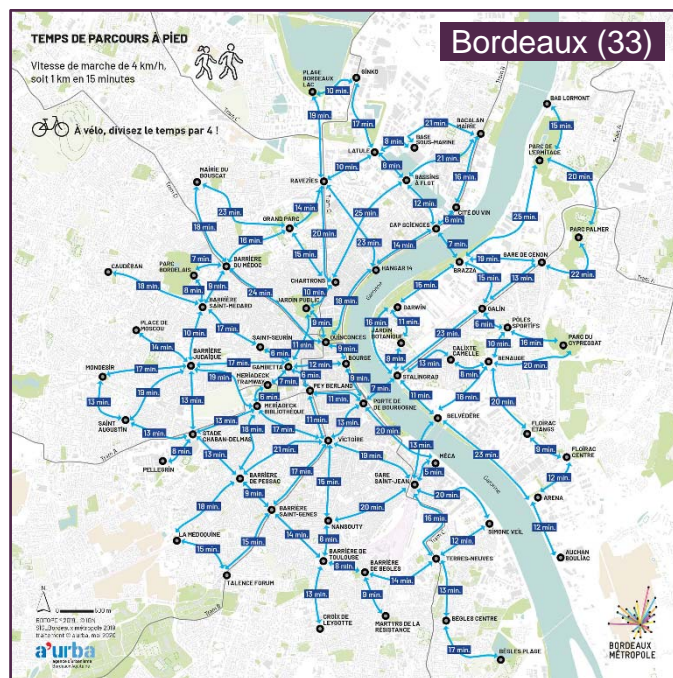
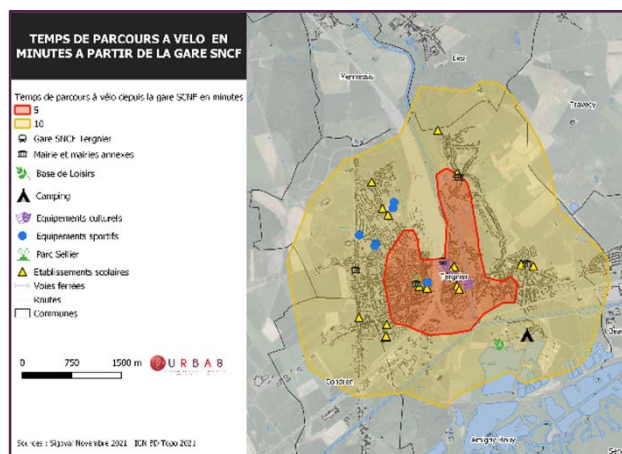
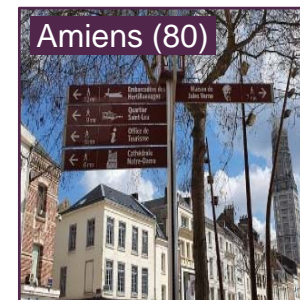
MODALITÉ DE COMMUNICATION

Campagne de communication sur la mise en place de la nouvelle signalétique urbaine pour les modes actifs :

- Affichage chez les commerçants
- Affichage dans les établissements culturels, sportifs et scolaires
- Cette campagne de communication pourrait intervenir pendant la semaine européenne de la mobilité notamment

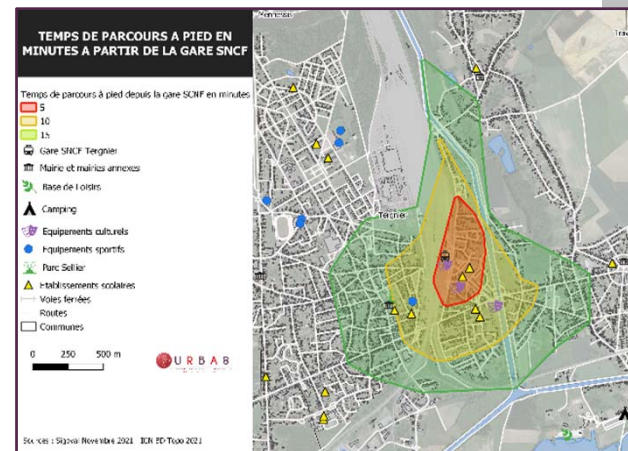


Panneaux de signalétique urbaine pour les piétons et les cyclistes indiquant les distances-temps à pied et à vélo



Cartes isochrones des temps de parcours à pied ou à vélo à partir de la gare SNCF de Tergnier

Cartes de temps de parcours à pied ou à vélo de Bordeaux



Préconisation
2.2Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes
et les piétons coordonnés avec des itinéraires des patrimoines

QUAND ?

A court terme :
état des lieux
des aménagements existants

A moyen terme :
mise en place d'un schéma
directeur des mobilités actives

Description de la préconisation

Le territoire présente un réel potentiel de développement des mobilités actives (vélo et piétons) qu'il convient d'organiser et de planifier. Deux approches peuvent être travaillées en parallèle :

- la mobilité du quotidien,
- la découverte touristique, des loisirs et des patrimoines.

En fonction des axes et cibles, les aménagements ainsi que les équipements associés pourront être différents et devront être coordonnés avec les itinéraires des patrimoines (cf. fiche 3.4).

La mise en place de cette action peut s'appuyer sur l'écriture d'un schéma directeur de mobilité active qui permettra d'identifier les points d'attractivité (commerces, équipements, patrimoine naturel et culturel, etc.), les points de franchissement à réaménager (exemple le pont sous la voie ferrée) et/ou à créer (réflexion autour d'un ou des franchissements des canaux) et de travailler les itinéraires en conséquence.

La stratégie doit être définie à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité, (hiérarchisation et plan de mobilité) et s'appuyer sur les usages et utilisateurs (collèges, écoles, base de loisirs, commerces, etc.).

La mise en œuvre sera organisée et planifiée dans le temps afin de permettre une soutenabilité financière et technique de la commune/intercommunalité et des partenaires.

Le volet communication et sensibilisation est à mettre en parallèle afin d'assurer l'acceptabilité de la population (partage de l'espace consacré jusqu'à présent à la voiture), la sécurisation de la pratique (pédagogie auprès des écoles, collèges, etc.) et l'information sur les services disponibles (itinéraires sécurisés, temps de parcours, matériel disponible, etc.).

Objectif(s)

- Aménagement et sécurisation de l'espace public pour les modes actifs
- Requalification de l'espace public
- Définition et hiérarchisation des itinéraires à qualifier
- Valorisation du cadre de vie et du patrimoine naturel et culturel
- Accessibilité aux services et équipements

Préconisation(s) liée(s)

- Apaiser l'axe routier Gambetta - Gustave Grégoire / Pierre Sémard / Jean Jaurès
- Mettre en place une signalétique urbaine originale à destination des piétons et cycliste
- Développer des équipements et des services pour les cyclistes et les marcheurs
- Mettre en valeur les patrimoines des communes associées du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires et points de vue

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA de Chauny-Tergnier-La Fère (compétence Loi LOM)
- Région des Hauts-de-France (politique en faveur des gares et du développement du vélo, etc.)
- Département de l'Aisne (voirie et accessibilité aux collèges)
- Etat
- ADEME

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- PO FEDER / CPER (Région Hauts-de-France)
- Appels à projets de l'ADEME
- Appel à projets « Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs » (Région Hauts-de-France)

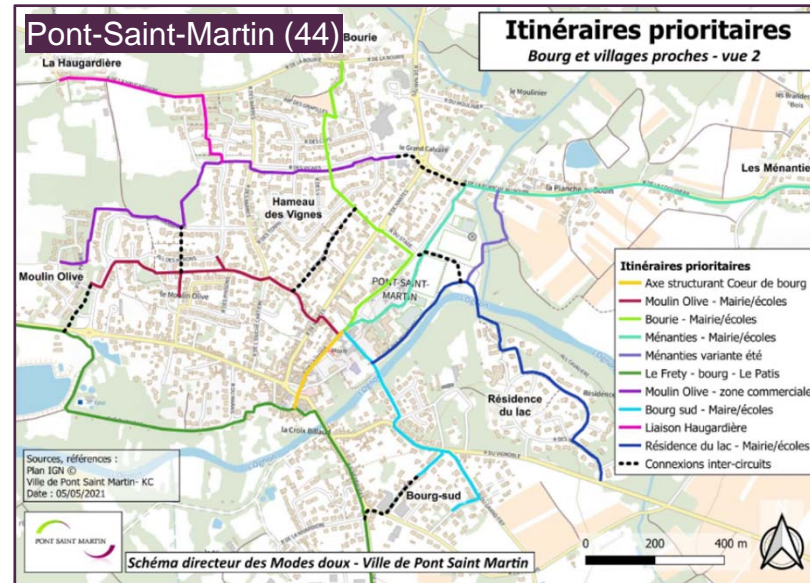
QUELLE(S) CIBLE(S) ?

Plusieurs publics peuvent être visés par l'action :

- l'habitant pour la mobilité au quotidien,
 - le visiteur (touriste) pour la visite et la découverte du territoire.
- En fonction de la cible, les besoins en aménagements à réaliser pourront varier.

MODALITÉ DE COMMUNICATION

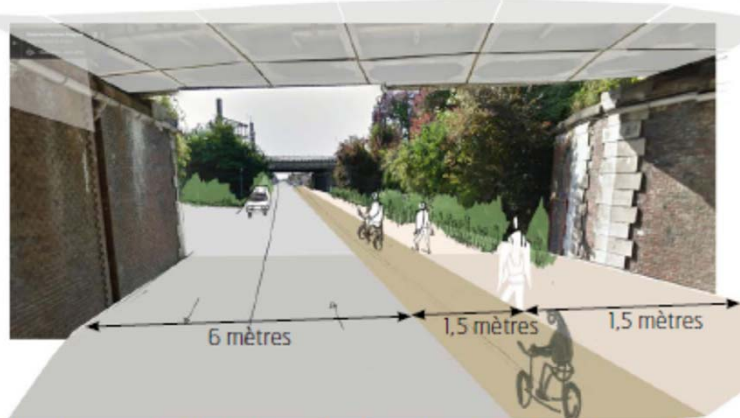
- Concertation et communication orientée sur les "publics cibles"
- Exemple d'action/sensibilisation : vélo à l'école



Exemple de schéma directeur Modes actifs : définir les axes prioritaires et décliner une stratégie pluriannuelle et partenariale



Aujourd'hui, un accès inconfortable et dangereux pour les piétons



Demain, un accès sécurisé et aménagé pour le confort des piétons et vélos



Extrait Etude urbaine de développement des quartiers autour des gares, TANDEM, 2017. Le traitement des points « durs » permet de sécuriser les modes doux et d'encourager leur pratique. Ici l'aménagement du boulevard Gambetta avec la traversée sous le faisceau ferroviaire.



Source : Le Courrier de l'Ouest (Ouest-France)



Exemple du bac à chaîne déjà utilisé sur l'Authion pour rejoindre Trélazé par l'une des boucles de la Loire à vélo.

Préconisation
2.3Développer des équipements et des services
pour les cyclistes et les marcheurs

QUAND ?

A court terme :

stationnement sécurisé en gare, à l'hôtel de ville, établissements scolaires, et établissements publics et la base de loisirs de La Frette

A moyen terme :

les autres services (bornes d'autoréparation etc.)

Description de la préconisation

Le développement et la « mise en confort » de la pratique de la marche et du vélo à l'échelle de Tergnier doivent s'accompagner de services et équipements.

Ce travail peut être à réaliser en lien avec le « schéma directeur de mobilité active ». Deux axes sont à développer en priorité :

- la mise en place d'une offre de stationnement adaptée pour le vélo,
- la signalétique orientée pour la pratique de la marche et/ou du vélo (jalonnement, temps de parcours, etc.).

En parallèle, le développement de ces pratiques est traité sur l'espace public avec notamment la mise en place de mobiliers adaptés (bancs, poubelles, éclairage, etc.) et devra s'appuyer sur une communication de l'offre développée.

L'impulsion donnée par la commune pourra permettre le renforcement des services autour de la pratique du vélo et de la marche : développement des bornes d'autoréparations, des bornes de recharges, location de vélo (dont loueurs privés), offre de loisirs parcours thématiques (en lien avec valorisation du patrimoine naturel et culturel)

La mise en place doit se faire avec l'appui des partenaires pour coordonner les efforts (exemples : renforcement des stationnements vélo en gare, à l'hôtel de ville, dans les établissements scolaires et les établissements publics qui reçoivent du public, stationnement vélo sécurisé dans les programmes immobiliers, etc.)

La base de loisirs La Frette constitue également un lieu stratégique de déploiement d'équipements et de services (bornes de recharge et de réparation, garage sécurisée, location de vélo, etc.).

Objectif(s)

- *Accompagner la pratique des modes actifs par une offre de services et d'équipements*
- *Valorisation des modes alternatifs à la voiture*
- *Valorisation du cadre de vie et du patrimoine naturel et culturel*
- *Accessibilité aux services et équipements*
- *Aménagement de l'espace public*

Préconisation(s) liée(s)

- *Apaiser l'axe routier Gambetta - Gustave Grégoire / Pierre Sémard / Jean Jaurès*
- *Mettre en place une signalétique urbaine originale à destination des piétons et cyclistes*
- *Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons coordonnée avec les itinéraires des patrimoines*

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA de Chauny –Tergnier – La Fère (compétence Loi LOM)
- Région des Hauts-de-France (politiques en faveur des gares et du développement du vélo)
- Département de l'Aisne (voirie, et accessibilité aux collèges)
- Etat
- ADEME

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- PO FEDER / CPER (Région Hauts-de-France)
- Appels à projets de l'ADEME

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

Plusieurs publics peuvent être visés par l'action :

- l'habitant pour la mobilité au quotidien,
 - le visiteur (touriste) pour la visite et la découverte du territoire.
- En fonction de la cible, les besoins en aménagements à réaliser pourront varier.

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Campagne de communication dans les écoles, au pôle gare, etc

Le stationnement courte durée (< à 2h)

- À généraliser dans les centres bourgs de manière diffuse, à proximité des pôles générateurs
- Équipement : arceaux classiques sans abri
- Une offre minimum de 4 à 8 places

Arceau (ou U renversé) → recommandé



Le stationnement moyenne durée

- Concerne les lieux d'emplois et les gares pour le stationnement diurne
- Équipement : arceaux abrités
- Une offre minimum par aire comprise entre 10 et 20 places



Extrait du Schéma directeur cyclable de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, 2016.

Le stationnement longue durée

- Concerne les gares (de jour ou de nuit pour les usagers quotidiens) et le domicile
- Équipement : box individuels, consignes collectives
- Une offre minimum à définir



« Exemple de stationnement sécurisé sur le lieu d'habitation »



L'aménagement de l'espace public peut intégrer une signalétique au sol qui participe à la qualité urbaine et permet de guider l'utilisateur. Ici exemple de traitement du parvis gare avec « marquage » de la présence du vélo et stationnement mis en évidence pour faciliter l'usage et le sécuriser.

Strasbourg (68)



Exemple de borne d'autoréparation mise en place par la ville de Strasbourg qui permet aux cyclistes de gonfler les pneus de leur vélo, de resserrer leurs freins, etc.

Le stationnement est organisé en fonction du public cible et de l'usage.

Le mobilier est différent pour faciliter les usages.

Préconisation
2.4

Valoriser les véloroutes et sentiers européens
(Scandibérique et Via Francigena)

QUAND ?

A court terme :
cartographie des itinéraires
A moyen terme :
page internet dédiée
à ces itinéraires

Description de la préconisation

La commune de Tergnier est traversée par une véloroute et un sentier européens :

- **la Véloroute Européenne n° 3 Scandibérique** reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne sur plus de 5000 kms,
- **la Via Francigena**, un itinéraire de 3200 kms (à pieds) allant de Canterbury en Angleterre à Rome en Italie.

La promotion de ces deux itinéraires passe par :

- L'édition d'une carte à l'échelle de l'EPCI présentant à la fois les aménagements cyclables et les sentiers pédestres. Cette carte devrait intégrer les temps de parcours, les informations touristiques (les sites naturels, patrimoniaux, lieu de visite, etc.), les services (office de Tourisme, hébergements, gare, restauration, etc.).
- La création d'une page internet dédiée à ces deux itinéraires proposant des fiches descriptives de chacun d'entre eux, un outil cartographique interactif, un outil permettant de sélectionner les différents éléments nécessaires pour composer un séjour et / ou une sortie et un outil de recherche spécifique aux personnes à mobilité réduite. Cette page internet devra être présente à la fois sur le site de la commune, de l'EPCI, et de l'Office de Tourisme.
- L'organisation de sorties avec les scolaires et / ou habitants, à vélo ou à pied le long de ces deux itinéraires.

Objectif(s)

- Favoriser les déplacements en modes actifs dans le Grand Tergnier

Préconisation(s) liée(s)

- Mise en place d'équipements et de services pour les cyclistes et les marcheurs
- Créer une offre d'hébergement et de restaurations conventionnelle et originale

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA de Chauny-Tergnier-La Fère
- Office de Tourisme Cœur de Picard
- Région Hauts-de-France
- Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Aisne

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

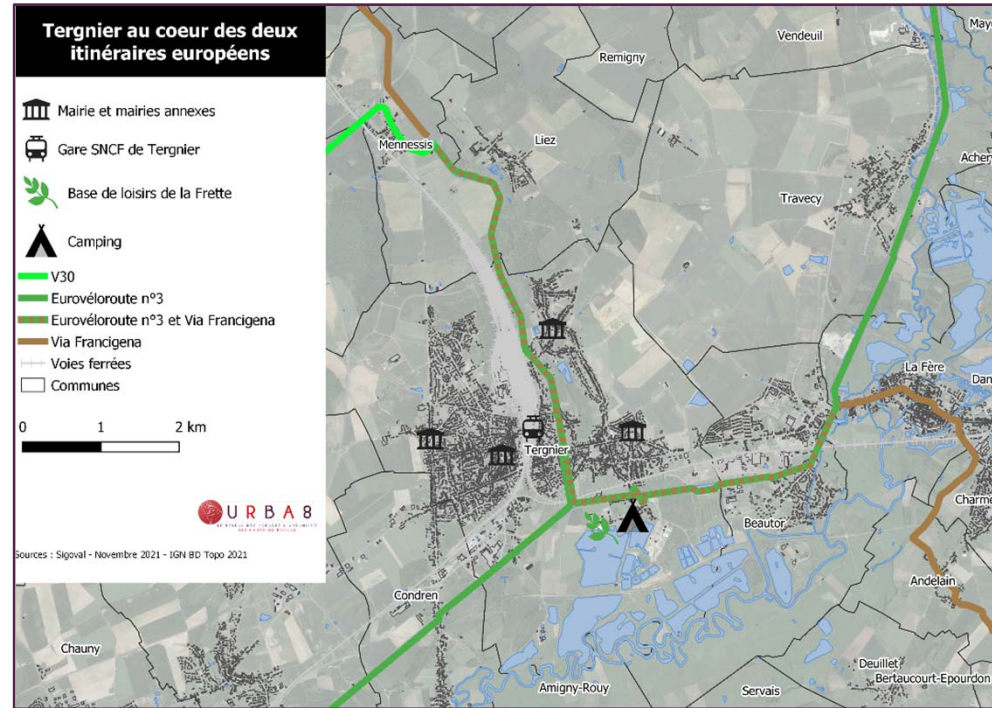
- Contrat de rayonnement touristique Région/Syndicat mixte
- Programme LEADER (jusqu'à septembre 2022)

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

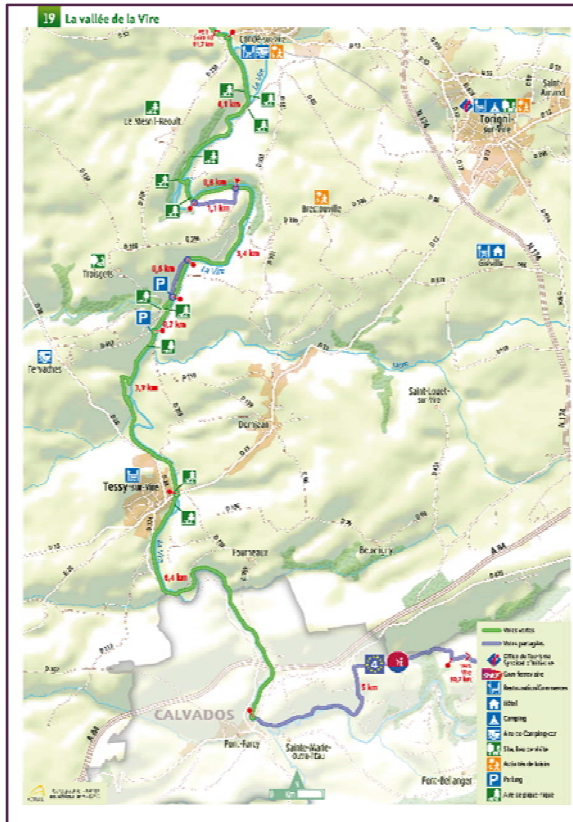
- Les habitants
- Les visiteurs (touristes)

MODALITÉ DE COMMUNICATION

- Sortie pédagogique le long de ces itinéraires avec les habitants et les scolaires
- Affichage de la carte à la gare, la mairie ou encore à la base loisirs de La Frette
- Promotion de la page internet dédié à ces deux itinéraires par l'Office de tourisme et le Pays



Carte des itinéraires européens et nationaux en modes actifs passant par Tergnier



AVOIR
Le Mesnil-Robert
Les Roches de Ham
Fervaches
La grotte du Diable
Tergnier
La Chapelle-Sur-Vire

À VISITER
Tergnier-Vire
Vallée Virois

PRATIQUE
OU stationner ma voiture ?
Le Mesnil-Robert
Troisgats
Tergnier
Tessy-sur-Vire

Pour plus d'informations
OFFICE DE TOURISME
de SAINT-LO-AGGLO

À VISITER
Tergnier-Vire
Vallée Virois

PRATIQUE
OU stationner ma voiture ?
Le Mesnil-Robert
Troisgats
Tergnier
Tessy-sur-Vire

Pour plus d'informations
OFFICE DE TOURISME
de SAINT-LO-AGGLO

À VISITER
Tergnier-Vire
Vallée Virois

LA VALLÉE DE LA VIRE
11h10 - 20,4 km
Facile

LA MANCHE
à vélo

LA MANCHE
CHANGÉ DE POINT DE VUE

LA MANCHE
CHANGÉ DE POINT DE VUE

Guide La Manche à vélo.
Chaque fiche du guide présente
ainsi que les sites à aller voir
et les visites à faire

Préconisation

3.1

Partager et faire vivre la connaissance des patrimoines
des communes associées du Grand Tergnier

QUAND ?

Long terme :
actions de sensibilisation
et de mise en valeur
Court terme :
présentation de l'étude
d'inventaire aux habitants
et élus

Description de la préconisation

Tergnier et ses communes associées (Fargniers, Quessy et Vouel) possèdent un patrimoine riche et diversifié, lié à une position stratégique au cœur d'un réseau fluvial et ferroviaire et marqué par les reconstructions qui ont suivi les deux guerres mondiales. Ces patrimoines doivent être connus de tous pour être appréciés, préservés et mis en valeur.

Le service de l'Inventaire de la Région des Hauts-de-France qui recense, étudie et fait connaître le patrimoine architectural et mobilier de la région, mène depuis plusieurs années une étude thématique sur le patrimoine de la reconstruction après la Première Guerre mondiale, dont Tergnier et ses communes associées font partie.

Cette première base de connaissance a vocation à être partagée, notamment par la mise en ligne des résultats, et accompagnée sur le terrain d'actions de sensibilisation et de mise en valeur (conférences, expositions, visites comme dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, etc.), dans le cadre de projets touristiques (visites et circuits : voir aussi fiche 3.4), pédagogiques (faire découvrir le patrimoine aux élèves de Tergnier), ou encore de projets d'aménagement (Plan local d'urbanisme) et de préservation (voir fiche 3.2 et 3.3).

Objectif(s)

- *Enrichir et partager la connaissance du patrimoine urbanistique, architectural et mobilier des communes associées de Tergnier*

Préconisation(s) liée(s)

- *Organiser des actions de sensibilisation à l'entretien et à la restauration des patrimoines des communes associées du Grand Tergnier*
- *Mettre en valeur les patrimoines des communes associées du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires et points de vue*

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- Région Hauts-de-France (service de l'Inventaire du patrimoine culturel)
- Associations ternoises œuvrant à la connaissance des patrimoines

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Accompagnement (ingénierie) pour l'élaboration des actions de médiation et de mise en valeur (appui du service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Hauts-de-France)

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Habitants et élus des communes associées de Tergnier
- Acteurs de la mise en tourisme (Office de tourisme, greaters, etc.)
- Enseignants et acteurs du monde éducatif
- Acteurs associatifs

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Des conférences organisées par le service de l'Inventaire à destination des habitants et des élus peuvent être organisées pour présenter l'inventaire réalisé sur le patrimoine de la commune.

Des présentations à destination d'un public plus spécifique peuvent être proposées (public scolaire, guides conférenciers des offices de tourisme,...)

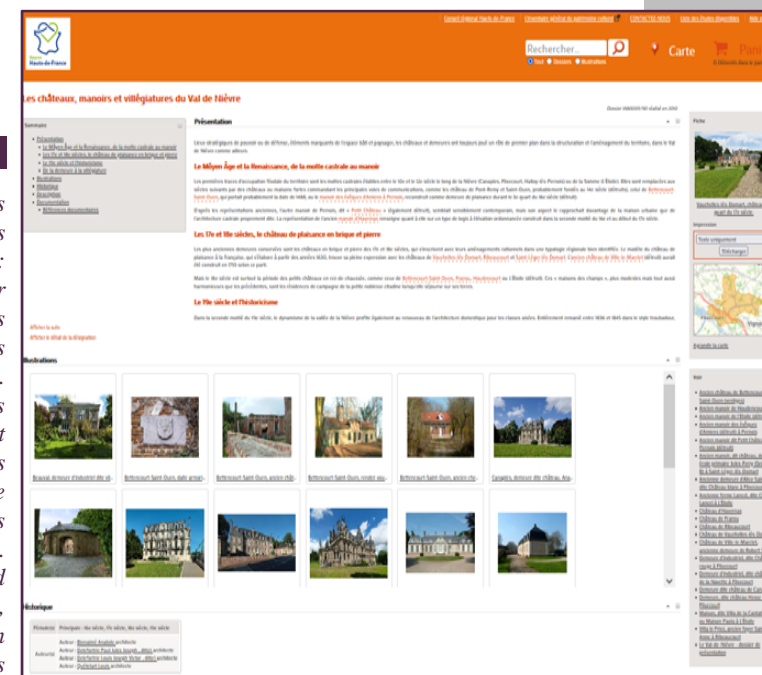


Conférence donnée par le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel



Visite de la cité-jardin de Charmes en 2016 organisée par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région, qui a réalisé une étude du patrimoine de la Première Reconstruction du pays chaunois.

Les résultats des études d'inventaire sont disponibles sur le site : <https://inventaire.hautsdefrance.fr>
Ce site diffuse les dossiers d'inventaires réalisés par la Région Hauts-de-France. Il donne accès à des dossiers individuels qui documentent les œuvres inventoriées et à des dossiers de synthèse sur des familles d'œuvres ou des thématiques. Chaque dossier comprend un historique, une description, une géolocalisation et des illustrations



Préconisation
3.2

Organiser des actions de sensibilisation à l'entretien et à la restauration des patrimoines des communes associées du Grand Tergnier

QUAND ?

Long terme :
réalisation de la charte architecturale
Court terme :
actions de sensibilisation vers les habitants

Description de la préconisation

Tergnier dispose d'un riche patrimoine du XX^e siècle qui lui confère une qualité architecturale et paysagère remarquable. En dehors de la place Carnegie et de ses abords, protégés au titre des Monuments historiques, la commune n'est pas soumise à une réglementation patrimoniale. Cette qualité peut être menacée par des interventions sur les façades qui ne respectent pas l'architecture du bâtiment. Une sensibilisation des maîtres d'ouvrage (habitants et propriétaires) et des maîtres d'œuvre (artisans et entreprises de restauration) est nécessaire pour garantir la préservation de cette qualité architecturale, en particulier autour des pôles de centralité (hôtels de ville, gare et axes principaux) et dans la cité de cheminots.

La sensibilisation peut prendre la forme de conférences et d'ateliers où une présentation de la spécificité architecturale de Tergnier s'accompagnera de conseils précis de restauration (matériaux à privilégier, respect des proportions, etc.).

Une charte architecturale permet d'accompagner ces temps de présentation pour accompagner les propriétaires dans leurs travaux.

Objectif(s)

- Préserver la qualité architecturale du Grand Tergnier

Préconisation(s) liée(s)

- Réaliser une charte architecturale de la cité-jardin de Quessy
- Mettre en valeur les patrimoines des communes associées du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires et points de vue

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- Région Hauts-de-France (Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Aisne
- Agence Départementale d'Information du Logement (ADIL)
- Espace Info Energie (EIE) Picardie-Aisne
- Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Conseils gratuits aux particuliers pour leurs projets de construction, agrandissement, restauration, travaux divers (implantation, intégration, isolation, matériaux, couleurs, etc.) délivrés par le CAUE de l'Aisne

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Propriétaires et occupants d'édifices de qualité architecturale ou à caractère patrimonial, identifiés par l'inventaire du patrimoine de Tergnier.
- Artisans et entreprises de restauration du patrimoine

MODALITÉ DE COMMUNICATION

- Séance de présentation des caractéristiques architecturales et urbaines de Tergnier et des préconisations pour des travaux de restauration.
- Proposer des permanences du CAUE pour des conseils personnalisés.

La Brique

La brique joua comme tout le Nord de la France, le rôle de privilégié de la construction en brique. Le grand parc des quartiers qui se sont développés à Saint-Quentin entre 1850 et 1914 sont construits dans ce matériau, notamment la maison auvergne. Lors de la reconstruction, cette prédominance se fit, mais comme la brique n'apparait plus en quantité de briques, elle est devenue à titre anecdotique, soit en appentelage de la dalle ou soit à l'occasion d'ajouts, soit en association à d'autres matériaux (ciment ou stuc, pierre ou béton armé ou chaînage).

La brique est de fabrication et mise en œuvre relativement économique. Son aspect a été perfectionné par les architectes et les artisans à la fin du XIXe siècle pour rendre plus attrayant un matériau plutôt monotone. Ceux-ci ont travaillé pour colorer en incisant, au joint des briques de terre rouges, soit au mur ou en revêtement sa surface de diverses briques émaillées et différentes couleurs, ce qui inventa : à briques émaillées, plus claires et brillantes, jaunes ou bleues. Ils ont ainsi pu se servir de schématiser ou marquer. Ils ont aussi inventé des motifs moulés et dessinés (des décors de festons en relief sur le façonnage) des façades. La relative sobriété de l'Art-Déco limite seulement que ceux des caractéristiques énumérées.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.

Les décors en brique typiques de l'Art-Déco

Ils sont dus à des effets de texture variés :

- Appareillage des briques posées en chevrons : à bêtis rompus, en damiers, en houlées, en assises irrégulières (photos 2 et 4).
- Pose de la brique incitement en sautoir sur le plan de la façade, texture pouvant prendre un caractère plastique fort, accrochant la lumière : cannelures, bêtis et « bossages » en damier, billettes, cents de sautoir, triangles et zigzag, cents d'épave, sans régler de briques en sautoir damiers à bossages, resilles quadrilles (photos 2 et 5).
- Usage de cannelures, cannelures quart-de-rond et polyédriques, briques hanchées silico-calcaires en apposition avec le reste de la brique traditionnelle (photo 2).

Ces effets plastiques ou chromatiques, réduits ou effacés par l'encrassement et les salissures, sont revêtus par un ravalement (photo 6).

1. voir glossaire

Source : Art-Déco. Cahier de Recommandations", Ville de Saint-Quentin



© CAUE Vendée

Permanence du CAUE de la Vendée dans une communauté de communes du département : il renseigne les particuliers qui ont un projet de construction, rénovation, réhabilitation et les conseille sur l'implantation, l'intégration environnementale, choix des matériaux et solutions techniques pour leur projet.

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne
41 rue Roger Schlegel - 02200 LAON
Tel. : +33038 28 33 30

Autres contacts possibles :
Ville de Saint-Quentin - Archives Municipales
53 rue Henry Dunant - SP - 60
02120 SAINT-QUENTIN
Tel. : +33038 23 06 32 30

Service Instructeur de la Ville
Direction de l'Aménagement et du Développement Durable
8 place La Fayette - BP 206
02106 SAINT-QUENTIN Cedex
Tel. : +33038 28 06 33 11
Fax : +33038 23 06 32 30

SAINT-QUENTIN
VILLE DE SAINT-QUENTIN
www.ville-saintquentin.fr

La restauration des ouvrages en brique dégradés

La destruction des immeubles par faits de guerre n'a été quelquefois que partielle, ce qui a permis de conserver dans le nouvel aménagement de la façade des décors de brique hérités de l'ancienne façade. Ceux-ci doivent être restaurés correctement et harmonisés avec l'ensemble.

Un simple lavage, non agressif, suffit le plus souvent. Les briques recouvertes de peintures sont à ôter.

Si l'appareillage en brique est très végétal, mais qu'il n'est pas indispensable de remplacer l'ensemble par des briques neuves, un travail de « ragréage », brique par brique, doit être entrepris : on peut envisager pour cela l'application d'un stuc à base d'émulsion acrylique, de poudre de briques et sable, avec harmonisation de l'aspect par patine. Un badigeon clair (mais non blanc pur) peut être appliqué sur les joints, et rose sur la brique, d'une couleur la plus proche possible de celle-ci, afin de maquiller cette intervention. Les joints sont traités en mortier de chaux à plat, couleur suivant le teint de la brique (teint de tulle ou pâle). Le type de joint, en relief, en creux ou très au four, doit être conservé selon le modèle d'origine. Pour la réfection de briques émaillées, utiliser un vernis polyuréthane avec adjonction de colorant pour obtenir l'aspect exact, en gardant la transparence.

La peinture sur la brique est à bannir à l'exception des badigeons de lait de chaux.

1. voir glossaire

Source : Art-Déco. Cahier de Recommandations", Ville de Saint-Quentin

Préconisation

3.3

Réaliser une charte architecturale de la cité-jardin de Quessy

QUAND ?

Long terme :
réalisation
de la charte architecturale
Court terme :
actions de sensibilisation
vers les habitants

Description de la préconisation

La cité des cheminots de Quessy est la première et la plus grande cité de la Compagnie des chemins de fer du Nord. Conçue et largement médiatisée par Raoul Dautry, elle s'impose comme le modèle des cités-jardins construites au lendemain de la Première Guerre mondiale. Elle comptait 1400 logements et de nombreux équipements sportifs, scolaires, sanitaires (dispensaires et bains-douches) et de loisirs (kiosque à musique et parc paysager), cadre de vie exceptionnel pour l'époque.

Détruite en grande partie durant la Seconde Guerre mondiale, la cité qui appartient alors à la SNCF n'est pas reconstruite à l'identique : les maisons de type pavillonnaires sont remplacées par des logements en rangées qui se signalent également par leurs qualités architecturales.

Important témoignage de l'histoire sociale et urbaine de la région, la cité reste aussi le symbole du regroupement des quatre communes autour d'une activité cheminote qui les a liées de manière indissociable, depuis le milieu du XIXe siècle. La préservation des caractéristiques architecturales de la cité est essentielle pour comprendre l'histoire de Tergnier et l'esprit de la cité-jardin.

La réalisation d'une charte architecturale permettra de réhabiliter les logements en respectant leurs caractéristiques architecturales. Sans chercher à figer ces logements dans leur état d'origine, cette charte architecturale peut être l'occasion de concilier respect de l'architecture, performance énergétique et modernisation de l'habitat.

Objectif(s)

- *Préserver la qualité architecturale de la cité des cheminots.*
- *Transmettre l'histoire et l'esprit de cette cité-jardin à ses habitants*
- *Faire de la cité des cheminots un atout patrimonial pour Tergnier*
- *Contribuer à la modernisation des logements en respectant leur qualité patrimonial*

Préconisation(s) liée(s)

- *Organiser des actions de sensibilisation à l'entretien et à la restauration des patrimoines des communes associées du Grand Tergnier*
- *Mettre en valeur les patrimoines des communes associées du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires et points de vue*

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- ICF Habitat (bailleur, propriétaire d'une partie des logements)
- Conseil d'Architecture et d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de l'Aisne

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Le CAUE de l'Aisne conseille et accompagne les collectivités dans la mise en place d'actions en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie, comme une charte paysagère et architecturale.

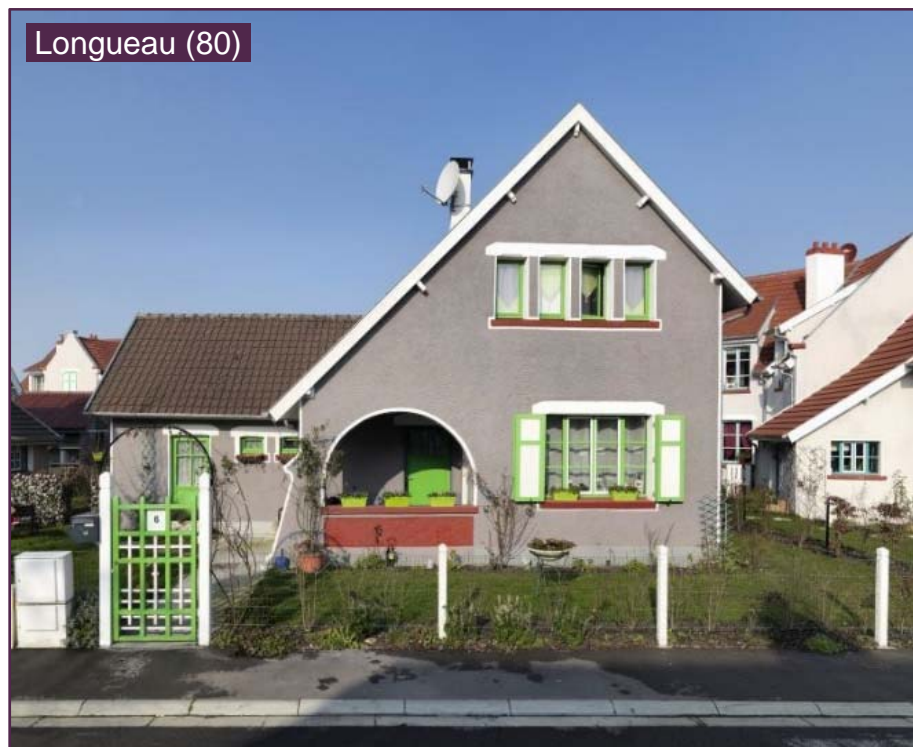
QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Propriétaires et occupants des logements de la cité des cheminots

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Séance de présentation aux habitants de l'histoire de la cité, de ses caractéristiques architecturales et des préconisations pour des travaux de restauration et réhabilitation.

Proposer des permanences du CAUE pour des conseils personnalisés.



Longueau (80)

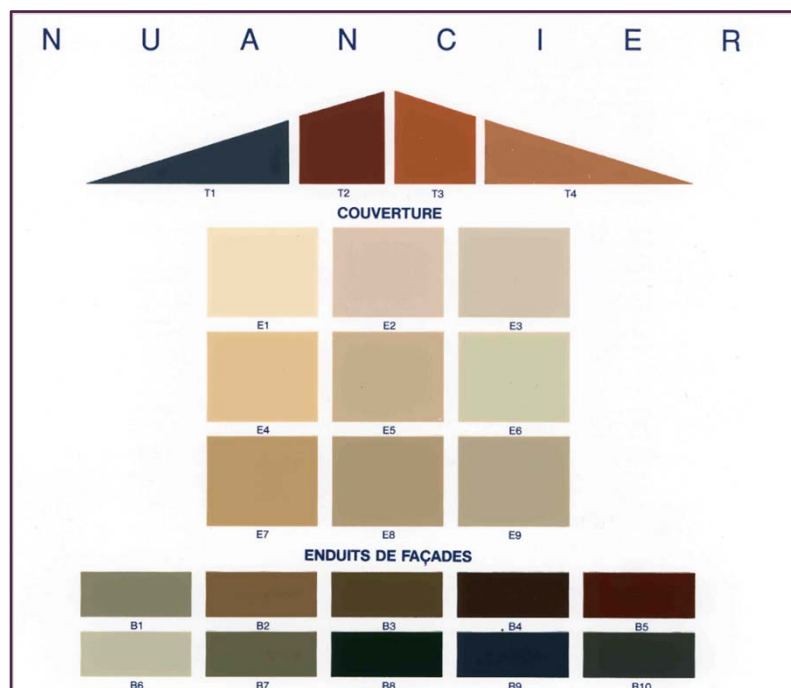
Rénovation des maisons de la cité du Château à Longueau (Somme) suite à leur inscription au titre des Monuments Historiques en 2012. ICF Habitat Nord-est ont travaillé en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France pour élaborer un programme de travaux respectant au plus près l'architecture d'origine de cette cité-jardin.



Exemple d'un nuancier à inclure dans la charte architecturale pour les couleurs à utiliser sur les différentes parties des logements (couverture, enduits, façade, menuiseries, clôture de jardin, ...). Raoul Dautry, concepteur de la cité, a porté une attention particulière aux couleurs de la cité. Il dit « pas de maisons uniformes et alignées, pas de maisons peintes de couleurs ternes et tristes. C'est par la variété et la couleur que l'on a atténué les imperfections [...] ». Le choix des couleurs est donc essentiel pour préserver l'esprit de la cité-jardin.



Source : CAUE Maine et Loire



Préconisation
3.4

Mettre en valeur les patrimoines des communes associées
du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires
et points de vue

QUAND ?

A court terme :

Signalétiques, parcours au sol
et identification des points de vue

A moyen terme :

inscription dans un livret
touristique et / ou découverte

Description de la préconisation

La création d'itinéraires de découverte et de points de vue concourt à la sensibilisation des habitants et à la mise en valeur des nombreux atouts patrimoniaux (historique, architectural, naturel, etc.) de la commune pour renforcer son attractivité et son rayonnement, notamment lors des manifestations annuelles comme les Journées européennes du Patrimoine, le Printemps de l'Art déco, les Journées de l'architecture, etc.

Pour être facilement identifiables, ces itinéraires doivent être matérialisés : par un marquage au sol (ou encore par une lumière particulière) et par la mise en place d'une signalétique appropriée permettant d'articuler les sites entre eux. Il est en outre essentiel que cette signalétique relie les endroits phares et stratégiques de la ville : pôle gare, centre-ville, canaux, base de loisirs de La Frette, etc.

Sur ces itinéraires, des points de vue (belvédère, terrasse, etc.) doivent permettre de rythmer la promenade et de réaliser des actions de sensibilisation sur le patrimoine. Ils devront faire l'objet d'aménagements spécifiques et d'une signalétique adaptée (panneaux d'information / pédagogiques, photos anciennes et nouvelles, etc.) qui permettent guider le promeneur et/ou le touriste ou encore être le support à des jeux (découverte, escape game, chasse au trésor, etc.).

Les itinéraires et leurs points de vue devront faire l'objet d'un document de communication, téléchargeable sur le site de la commune ou de l'Office de tourisme notamment.

Objectif(s)

- Mettre en scène le patrimoine existant de Tergnier
- Susciter la curiosité et la découverte

Préconisation(s) liée(s)

- Partager et faire vivre la connaissance des patrimoines des communes associées du Grand Tergnier
- Organiser des actions de sensibilisation à l'entretien et à la restauration des patrimoines des communes associées du Grand Tergnier
- Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons coordonnée avec des itinéraires des patrimoines

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA de Chauny-Tergnier-La Fère
- Office de Tourisme
- Région Hauts-de-France (Service de l'Inventaire du patrimoine culturel)
- Région Hauts-de-France (Mission ingénierie touristique et attractivité)
- Associations ternoises œuvrant à la connaissance des patrimoines

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Accompagnement (ingénierie) pour l'élaboration des actions de médiation et de mise en valeur (appui du service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Hauts-de-France)
- Appel à projets « Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs » de la Région Hauts-de-France

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les habitants
- Les touristes et visiteurs

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Mettre en place des manifestations de découverte des patrimoines :

- pour les habitants
- les scolaires



Parcours lumineux



Exemple d'un panneau d'information au public en support d'une vue panoramique sur un espace naturel (Parc du Cam) en centre-ville

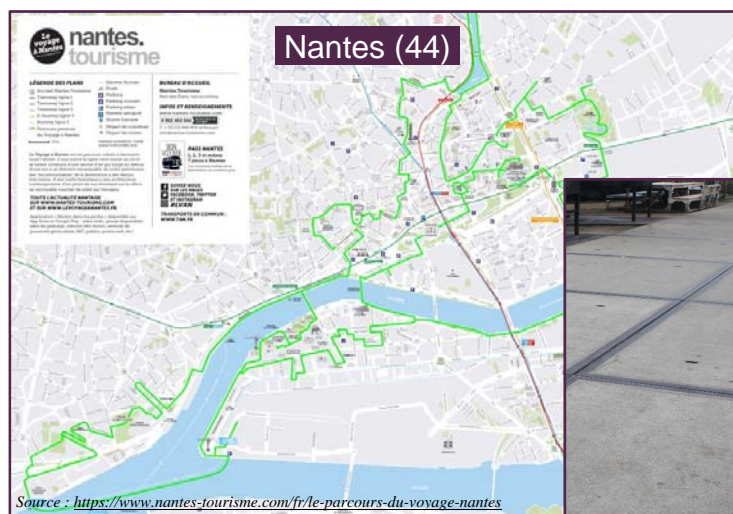
Drenthe (Pays-Bas)



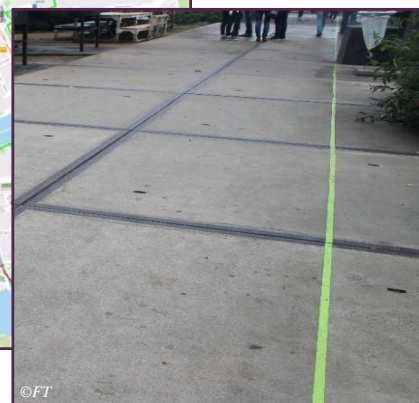
Exemple d'un panneau d'information à Amiens dans le cadre d'un parcours historique



Exemple d'un belvédère sur le fleuve Aa à Drenthe, à proximité de Groningue aux Pays-Bas



Source : <https://www.nantes-tourisme.com/fr/le-parcours-du-voyage-nantes>



Voyage à Nantes, la ligne verte.

Un parcours urbain, matérialisé par une ligne verte au sol, qui permet aux touristes, habitants de découvrir le patrimoine existant, les étapes culturelles, les lieux insolites de la ville.



A Nantes et à Toulouse, le public est sensibilisé à la biodiversité en ville de manière ludique par des marquages au sol et des balades urbaines organisées

Préconisation
4.1

Travailler à la qualité des cellules et de l'espace commercial :
agir sur la vacance, accompagner les porteurs de projets
et développer les parcours marchands (expérience client)

QUAND ?

Court
et moyen termes

Description de la préconisation

Des zones commerciales périphériques se sont développées avec une offre bien souvent de cellules commerciales plus grandes, moins chères et avec des possibilités de livraisons plus aisées que celles en centre-ville. Comme dans beaucoup de centres-villes, la périphérie est en concurrence avec les cellules commerciales de Tergnier, pour certaines délaissées et parfois plus adaptées aux conditions du commerce actuelles et à venir.

Si le commerce est certes une activité économique privée, la collectivité peut néanmoins accompagner les commerçants et les clients :

- en créant **des conditions favorables pour l'attractivité de "l'espace commercial"** (espaces publics, mobilité alternative, accueil, etc.) afin d'attirer et retenir le client piéton en lui proposant une véritable expérience ainsi que les meilleures conditions d'achat
- en **accompagnant les commerces pour valoriser leur activité** (mise en valeur des cellules commerciales par traitement des façades, formation des commerçants, plan de communication, création d'événements réguliers, etc.),
- en donnant les **opportunités de développer de nouvelles formes de commerce** : mise à disposition des cellules commerciales adaptées ou des étals éphémères (casiers, marchés, commerces éphémères, etc.)
- **en mettant en œuvre une stratégie foncière et immobilière** (observatoire et suivi du bâti commercial, acquisition de cellules et préemption, taxe cellules vacantes).
- En **travaillant la stratégie commerciale du centre ville de Tergnier** (ex : Charte de développement des linaires commerçants avec les professionnels des services à la personne type banques, assurances, opérateurs téléphonie, etc.) et **le lien avec le développement de la périphérie** (et les communes alentours) pour limiter la concurrence, proposer des complémentarités (lien avec la planification)

Objectif(s)

- *Ramener des habitants dans le centre-ville qui sont les premiers consommateurs*
- *Attirer des commerces et des commerçants en offrant de bonnes conditions d'accessibilité à tous les publics (notamment les personnes à mobilité réduite) et de livraisons (chargements lourds et souvent encombrants)*
- *Favoriser une commerce de proximité "non concurrentiel" de la périphérie et des communes alentours (en complémentarité)*
- *Améliorer/qualifier les commerces (devanture, accès, vitrines, bâti, etc.)*

Préconisation(s) liée(s)

Accompagner le développement du commerce : mettre à disposition des cellules commerciales pour des boutiques à l'essai, éphémère, boutique partagée, @commerce etc.

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA Chauny-Tergnier-La Fère
- EPFL Oise-Aisne
- SEDA
- Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France
- Région Hauts-de-France (Direction des partenariats économiques, de l'artisanat et de la pêche, Direction de l'appui aux entreprises et Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- Banque des territoires (Foncières « Commerces »)
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Bailleurs

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » (Région Hauts-de-France)
- Feuille de route « Commerces et artisanat » de la Région Hauts-de-France
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Banque des territoires (Petites villes de demain et Opération de revitalisation de territoire [ORT])

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les commerçants et occupants, l'association des commerçants
- Les propriétaires
- Les services techniques de la ville
- Le(s) élu(es) en charge du développement économique et du commerce

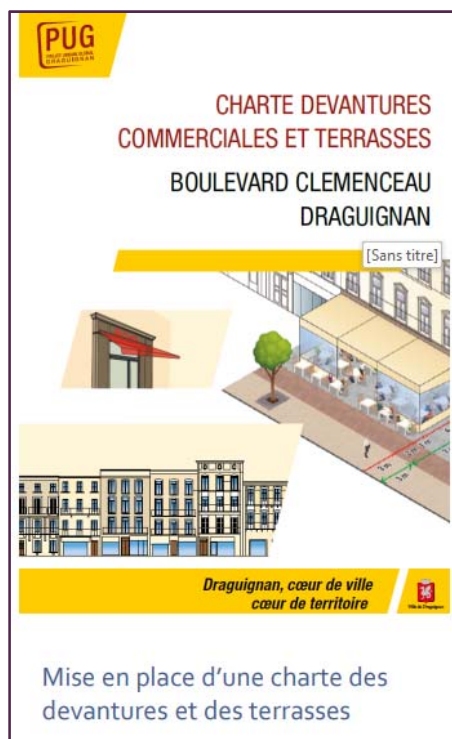
MODALITÉ DE COMMUNICATION

- Faire connaître les règlements d'occupation du domaine public (enseignes, façades, terrasses, etc.) ou charte architecturale liée au patrimoine de Tergnier
- Organiser des événements festifs (marches de Noël ou commerciaux (foires, etc.)



Enseigne sur mesure en lien avec l'activité à Troyes (10)

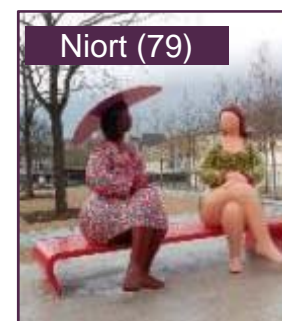
Une vitrine qui tient compte du patrimoine sans enseigne saillante à Foix (09)



Mise en place d'une charte des devantures et terrasses
Logement Airbnb au-dessus d'un commerce rue Camille Desmoulins à
Guise avec des panneaux historiques en attendant un nouveau commerce



Utilisation de la végétation
comme élément attractif à Foix (09)
Boîte à livres dans une ancienne
cabine téléphonique
à la Mothe Saint-Héray (79)
Sculpture d'artiste figurant
la pose à Niort (79)



Préconisation
4.2

**Accompagner le développement du commerce :
mettre à disposition des cellules commerciales
pour des boutiques à l'essai, éphémères, partagées, e-commerce etc.**

QUAND ?

Court terme

Description de la préconisation

Le centre ville de Tergnier peut souffrir d'un positionnement concurrentiel avec la périphérie, voire avec les autres villes de la communauté d'agglomération. L'offre en périphérie répond à une demande des consommateurs et présente des conditions d'accueil dont ne disposent pas nécessairement un centre ville (accessibilité, stationnement, qualité/modularité des cellules commerciales, etc.).

Néanmoins, la demande plus "locale" et de proximité ainsi que l'attractivité globale de la ville (patrimoine, desserte ferroviaire, équipements et services, loisirs, etc.) doivent servir d'appui à la stratégie commerciale du centre ville.

Un accompagnement peut ainsi être proposé par la commune avec l'appui d'un référent commerce de centre ville pour "encadrer et conseiller" les porteurs de projets, prospecter et assurer la prise de contact (participation à des salons, valorisation de la ville de Tergnier).

L'objectif d'appui aux porteurs de projets peut aussi se faire via la mise en place de cellules à l'essai, l'aménagement de cellules via l'action de la commune ou d'un opérateur tiers (exemple : bailleur et SEM) sur les cellules vacantes ou l'immobilier "stratégique".

Pour accompagner les nouvelles pratiques commerciales liées au numérique, des actions communes de communication, formation, gestion peuvent également être un appui aux commerçants.

Objectif(s)

- *Accompagner les commerçants au niveau de leur formation, de leur communication et mutualiser les moyens*
- *Valoriser le commerce de centre-ville à travers la promotion (campagnes de communication) de l'"achetez local"*
- *Favoriser la diversification de l'offre commerciale locale*

Préconisation(s) liée(s)

- *Travailler à la qualité des cellules et de l'espace commercial : agir sur la vacance commerciale, accompagner les porteurs de projets et développer les parcours marchands (expérience)*
- *S'appuyer sur les réseaux existants des jardins familiaux et Hortibat pour développer les circuits courts*

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- Région Hauts-de-France (Direction des partenariats économiques, de l'artisanat et de la pêche, Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France (CCI)
- Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)
- CA Chauny-Tergnier-La Fère
- Banque des territoires
- Département de l'Aisne
- Boutique de gestion (BGE, Initiative Aisne)
- Association des commerçants

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » de la Région Hauts-de-France
- Feuille de route « Commerces et artisanat » de la Région Hauts-de-France
- Dispositifs STARTER et BOOSTER instruits par la CCI et la Chambre des métiers et de l'artisanat (Convention avec la Région Hauts-de-France)

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les propriétaires
- Les porteurs de projets

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Communication avec les propriétaires des cellules commerciales pour ouvrir un commerce éphémère ou utiliser leurs vitrines
Communication avec les commerçants ou les enseignes attractives (pharmacie, boulangerie, etc.)



Campagne de communication et mise en valeur du commerce de centre ville (Bourg-en-Bresse)

Relais numérique animation et promotion du centre ville et des commerces : utilisation du @commerce et des réseaux (Mulhouse)



Mulhouse (68)



Boulogne-sur-Mer (62)

Acquisition de cellule commerciale vacante en centre ville de Boulogne-sur-Mer (portage SEM et Ville) et aménagement d'une boutique éphémère



Cellule commerciale éphémère à Coulon
Librairie éphémère sur camion à Dolus d'Oléron



Dolus d'Oléron (17)

Préconisation
4.3

S'appuyer sur les réseaux existants des jardins familiaux et Hortibat pour développer les circuits courts

QUAND ?

Court terme

Description de la préconisation

L'animation de l'espace public peut revêtir différentes formes. Il est proposé ici de croiser cette préoccupation majeure avec d'autres, elles aussi importantes et renforcées par les attentes nées de la crise sanitaire, d'une demande sociale latente exprimée à travers le phénomène des circuits courts et de proximité, et de la transition écologique (notamment dans sa dimension alimentaire et de rapprochement de la production de la consommation eu égard à la nécessaire réduction des émissions de gaz polluants et à effet de serre).

Tergnier dispose de plusieurs marchés (places Herment et de l'Herondelle), déployés dans des secteurs stratégiques, qui participent incontestablement à la vitalité de la commune.

Un type de marché orienté vers les productions locales et saisonnières pourrait trouver sa place et amener une valeur ajoutée qualitative supplémentaire à la dynamique de la vie de la commune dans son aspect commercial et de renforcement du lien social. Le succès de l'expérience « Hortibat » témoigne d'un réel potentiel en la matière et des possibilités de développer ce type de marché prisé par les habitants partout où des expériences similaires ont été développées. De par son positionnement idéal en hyper-centre à proximité d'axes de passages structurants (boulevards Gambetta et Gustave Grégoire, rue Pierre Semard, gare, etc.) et ses caractéristiques urbaines (vaste espace disponible, places de parking abondantes, accessibilité aisée, etc.), la place Paul Doumer se prêterait bien à l'installation d'un marché de producteurs locaux (le parvis de la gare aussi). Notons que cette idée pourrait s'articuler avec une réflexion plus large autour du projet alimentaire territorial

Objectif(s)

Développer les circuits courts (s'appuyant sur la production locale) pour les habitants et la restauration collective (publique et privée, en lien avec des restaurateurs locaux)

Préconisation(s) liée(s)

- Mettre en place des animations dans les quartiers
- Mettre en valeur les patrimoines des communes associées du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires et points de vue
- Renforcer l'attractivité du quartier de gare, assurer son développement en complément et connexion avec le centre-ville : créer une offre d'hébergement et de restauration variée dans le quartier-gare
- Renforcer la place de Tergnier la dynamique d'accueil et de tourisme du territoire : crée une offre d'hébergement, de restauration et d'activités originales à l'échelle du Grand Tergnier, et valoriser l'offre existante

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- Région Hauts-de-France (Direction agriculture et développement rural, Direction des partenariats économiques, de l'artisanat et de la pêche, Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- CA Chauny-Tergnier-La Fère
- Hortibat
- Agriculteurs et maraîchers locaux
- Chambre d'agriculture de l'Aisne
- Fédération des AMAP
- ADEME

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » (Région Hauts-de-France)
- Politique de la Région Hauts-de-France de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local
- Politique de la Région Hauts-de-France en direction de l'économie sociale et solidaire
- Plan de développement de la Région de l'agriculture biologique en Hauts-de-France
- Plan en direction de l'agro-écologie des Hauts-de-France
- Plan pour le développement des filières sous-systèmes de qualité (SIQO)
- ADEME (« résilience alimentaire des territoires »)

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les habitants de Tergnier et ceux des communes alentours
- Les visiteurs
- Les porteurs de projets (maraîchers, restaurateurs, etc.)
- Hortibat
- Les détenteurs de jardins familiaux
- L' élu en charge du commerce et de la restauration collective scolaire (et les services municipaux concernés)

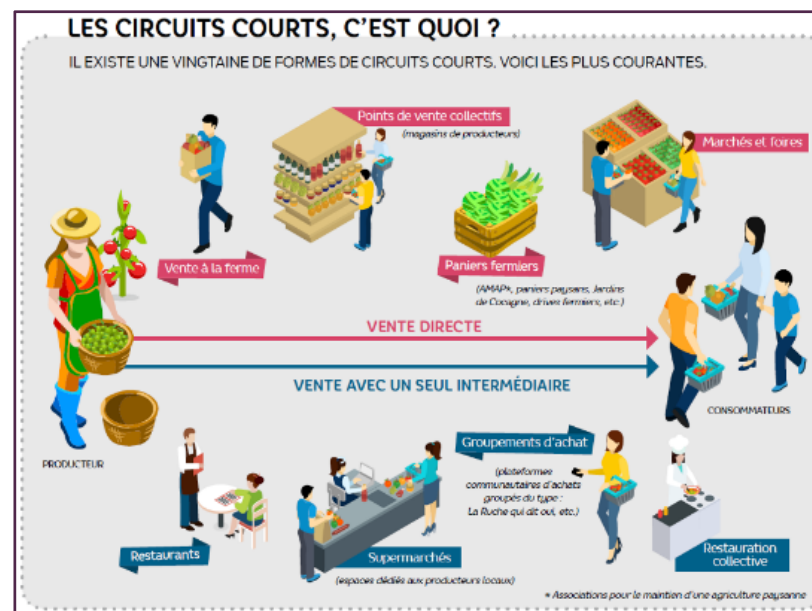
MODALITÉ DE COMMUNICATION

Appels à projet/à idées, appels à manifestation d'intérêt, événements particuliers en lien avec des fêtes et festivals (Maqueux d'Saurets, etc.)



Les Jardins de l'Hermitage, une ferme de maraîchage et d'arboriculture "bio" (vente de paniers aux particuliers) pratiquant l'agroécologie et formant aussi à cette technique. Implantée sur un tiers-lieu de transition, elle s'inscrit aussi dans un projet collectif d'expérimentation et de partage pour la transition des systèmes agricoles et alimentaires.

Quelques formes de circuits courts pouvant être mis en place dans le grand Tergnier (source : Département de la Loire)



VILLE DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS

Votre Mairie | Enfance et Jeunesse | Urbanisme et Travaux | Solidarité | Sports et Associations | Culture

Saint-Mathieu-de-Treviers (34)

Accueil > Urbanisme et travaux > Environnement > Les circuits courts se dynamisent à Saint Mathieu de Treviers

Les circuits courts se dynamisent à Saint Mathieu de Treviers

Créé en juillet dernier, le Marché de Producteurs du village a de beaux jours devant lui : ce rendez-vous hebdomadaire, organisé sur l'esplanade du Gallion tous les jeudis soir par vos producteurs locaux, évolue et se dynamise ! Pas moins de 3 associations (Les Paniers du Pic, Pic'Assiette et vos voisins) rejoignent le marché en ce début d'année 2021 avec un objectif : promouvoir le bien-manger, le circuit-court et les pratiques vertueuses.

Limoges Métropole fait pousser sa ceinture maraîchère

Agroécologie | 05 janvier 2018 | Albane Canto | Actu-Environnement.com

Limoges (87)

Limoges Métropole vient d'acquérir 15 hectares de terres pour développer le maraîchage et les circuits courts. Ce projet de "ceinture maraîchère" prend place dans un cadre plus global d'alimentation territoriale, lancé il y a 18 mois, et pour lequel l'agglomération a candidaté à l'appel à projets "projet alimentaire territorial" du ministère de l'Agriculture.

Animations de l'espace public mis en place à Saint Mathieu de Treviers à travers un marché hebdomadaire de producteurs locaux et des animations musicales, des apéros-fermiers et de la restauration sur place.

Mise en place d'une ceinture maraîchère à Limoges pour accroître l'autonomie alimentaire locale et favoriser l'installation de maraîchers. Une idée répliquable à Tergnier en s'appuyant sur les terres municipales au bénéfice de la dynamisation du centre-ville

Préconisation
4.4

**Renforcer l'attractivité du quartier de gare,
assurer son développement en complément et connexion
avec le centre-ville : créer une offre d'hébergement
et de restauration variée dans le quartier de gare**

QUAND ?

Moyen et long
termes

Description de la préconisation

Le quartier gare est à la fois un pôle générateur de flux et une (porte d'entrée de ville et de territoire. Sa "mise en valeur" doit servir de vitrine pour la ville de Tergnier et "inviter à la découverte" du centre ville, du patrimoine naturel et bâti proche.

A ce jour, le manque de visibilité et de repère entre le "quartier de gare" et le centre ville est convenu (manque de signalétique, liaison peu lisible et faible présence de commerces et équipements).

La stratégie d'intervention et de transformation du quartier est à mener en lien avec le bailleur social (boulevard Roosevelt). L'aménagement public (signalétique, modes doux) doit permettre de retisser les liens entre quartiers mais aussi de "provoquer" les conditions d'un développement de l'offre de service/commerces principalement sur l'accueil hôtelier et la restauration.

Pour aller plus loin, la commune via l'intervention et l'accompagnement de l'Etablissement public foncier pourra mettre en œuvre les outils de maîtrise du foncier et de l'immobilier pour maîtriser et orienter les programmes (taxe sur les commerces et logements vacants, préemption, programme de réhabilitation avec rez-de-chaussée commerce, etc.). Pour initier ce développement, un portage de type restaurant associatif pourrait être enclenché.

Objectif(s)

- Rendre plus attractif le quartier-gare
- Développer des services et équipements pour les habitants et les visiteurs (touristes)
- Renforcer le rayonnement des équipements et services existants (médiathèque, cinéma, centre social, école, etc.)

Préconisation(s) liée(s)

- Mettre en place des animations dans les quartiers
- Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons coordonnés avec des itinéraires des patrimoines
- Travailler à la qualité des cellules et de l'espace commercial : agir sur la vacance commerciale, accompagner les porteurs de projets et développer les parcours marchands (expérience)

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA Chauny-Tergnier-La Fère
- Aisne tourisme
- Syndicat mixte du Pays Picard, Vallées de l'Oise et de l'Ailette
- Région Hauts-de-France (Mission ingénierie touristique et attractivité et Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- Banque des territoires
- EPF Oise Aisne
- Bailleur OPAL
- Promoteurs (publics, privés)

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Contrat de rayonnement touristique Région/Syndicat mixte
- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » de la Région Hauts-de-France

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

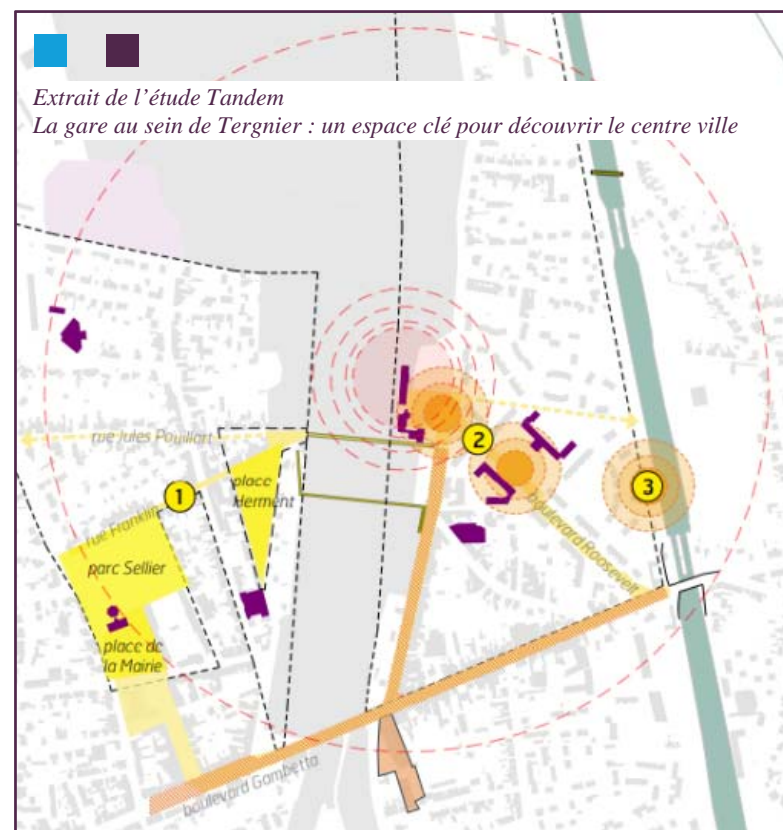
- Habitants du quartier
- Habitants de Tergnier
- Visiteurs
- Gestionnaires des équipements et services
- Bailleur OPAL

MODALITÉ DE COMMUNICATION

- Campagne de communication de la commune (affichage public, etc.)
- Organisation de l'accueil des visiteurs en lien avec la commune et l'office de tourisme (sites internet, brochures et dépliants, etc.)



Bar –restaurant solidaire associatif : proposer une offre de service pour initier la dynamique sur le quartier



Extrait de l'étude Tandem
Intégrer la gare dans le quartier, définir un programme multi-acteurs et pluri-thématiques : travailler sur les logements privés et publics, sur l'axe Roosevelt

Préconisation
4.5

Renforcer la place de Tergnier dans la dynamique d'accueil et de tourisme du territoire : créer une offre d'hébergement, de restauration et d'activités originales à l'échelle du Grand Tergnier, et valoriser l'offre existante

QUAND ?

Moyen
et long termes

Description de la préconisation

Tergnier dispose indéniablement de multiples atouts :

- le patrimoine architectural des reconstructions (cité cheminote de Quessy) comme celui lié à la deuxième guerre mondiale (musée de la résistance et de la déportation de Picardie) ont ce caractère original de lieu unique. Ils peuvent être attractifs et intéressés aussi localement ;
- les équipements sportifs (Dojo départemental, la base de loisirs de la Frette, etc.) peuvent aussi attirer des visiteurs. Une stratégie de valorisation de l'existant, de mise en réseau entre les pôles attractifs participant à l'attractivité de Tergnier ;
- la véloroute Scandibérique et le sentier de randonnée Via Francegina, tout deux à l'échelle européenne, passant par Tergnier ;
- l'offre loisirs et camping de la base nautique de la Frette.

Cet éco-système doit participer à l'attractivité de la ville ainsi que du centre-ville : il faut s'appuyer sur les "générateurs de déplacements et attractivité " et développer à cette fin des activités adaptées.

Il s'agit notamment de renforcer la qualité d'accueil tourisme par une offre d'hébergement, de restauration et d'activités originales, notamment dans le quartier de gare via son rôle déterminant de porte d'entrée du territoire.

Ce développement peut aussi s'appuyer sur des porteurs de projets (hôtels, restaurants, hébergement collectif comme les résidence jeunes actifs/étudiants, les résidence multigénérationnelles, sorties de découverte et de randonnées, etc.).

Objectif(s)

- Rendre Tergnier plus attractif : capter les cyclotouristes ou pèlerins des routes et sentiers européennes
- Préparer l'arrivée de la délégation de judo dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024
- Développer la mobilité et la fluidité entre les pôles générateurs de flux (base de loisirs La Frette, équipements sportifs, sites patrimoniaux divers, etc.) et le centre-ville de Tergnier

Préconisation(s) liée(s)

- Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons coordonnés avec des itinéraires des patrimoines
- Valoriser les véloroutes et sentiers européens (Scandibérique et Via Francigena)
- Mettre en valeur les patrimoines des communes associées du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires et points de vue

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA Chauny-Tergnier-La Fère
- Région Hauts-de-France (Mission ingénierie touristique et attractivité)
- Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France
- Département de l'Aisne
- Office de tourisme Aisne Tourisme

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Contrat de rayonnement touristique Région/Syndicat mixte
- Programme LEADER (jusqu'à septembre 2022)

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les touristes
- Les porteurs de projets
- L'élu(e) en charge du commerce
- L'élu(e) communautaire en charge de Petites villes de demain
- Pays et son office du tourisme

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Etre à l'écoute des porteurs de projets

Présentation sur internet

Candidature auprès des médias (1000 bistrots, etc.)



Autrêches (60)

Hébergement atypique au tiers-lieu rural à Autrêches



Quessy (02)

Balade au stade de Quessy en trottinette électrique en location auprès de Iz'e-trott'n.
Possibilité d'organiser des visites autour des canaux et promenades patrimoniales en deux roues électriques.



Visite de musée la nuit
Parcours artistique au tiers-lieu rural à Autrêches



Autrêches (60)



Guise (02)

Utopia : faire du logement collectif diversifié :
de l'auberge de jeunesse à la suite 3***
(Familistère de Guise)

Préconisation
4.6

Maintenir et développer les services de proximité
pour générer une attractivité : créer un tiers-lieu dans le quartier
de la gare combinant espace de co-working, fab lab, repair café
et atelier numérique

QUAND ?

Moyen terme

Description de la préconisation

La transition écologique (réduction des émissions de gaz à effet de serre, montée en puissance des mobilités actives comme le vélo, etc.) qu'implique l'impératif climatique, les transformations numériques (digitalisation et décentralisation de la production, dématérialisation des services notamment publics, auto-fabrication 3D, etc.), la crise sanitaire engendrée par le Covid-19, les nouvelles pratiques de consommation (recyclage, économie circulaire, économie de la fonctionnalité et du partage, autoréparation, etc.) et les évolutions sociologiques (montée en puissance du télétravail, exode des métropoles vers les petites et moyennes villes, etc.) ont entraîné toute une série de nouveaux besoins relatifs à de nombreux publics auxquels il faut pouvoir répondre.

Pour gagner en attractivité en s'appuyant sur la proximité avec la région capitale et la liaison ferroviaire à Paris, il est proposé de doter Tergnier d'un équipement hybride cumulant les fonctions de tiers-lieu, espace de co-working, fab lab et repair café : « la maison de création de valeur territoriale », « la fabrique ou atelier des possibles », « la manufacture des tisserands de liens sociaux ». La localisation optimale de ce type d'outil est proche de la gare. Celle de Tergnier a la spécificité d'être en centre-ville, au voisinage de la mairie et du quartier populaire Roosevelt, du centre social, d'établissements scolaires et des canaux. Différentes catégories d'acteurs peuvent en conséquence s'y rencontrer et partager des idées et des expériences.

Cet équipement permettrait de favoriser la créativité et l'innovation notamment sociale (low tech), d'encourager la rencontre de différents catégories de la population (développement du lien social) et de lutter contre la fracture numérique (France services pourrait y trouver sa place).

Objectif(s)

- Créer une offre de services nouvelles et originales pour les habitants du Grand Tergnier
- Renforcer l'attractivité de la ville en général et du quartier de gare en particulier
- Favoriser la créativité, les innovations et l'accès au numérique (lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique)
- Encourager la mixité des populations, les rencontres et le partage
- Engager localement les transitions numérique et écologique

Préconisation(s) liée(s)

- Mettre en place des animations dans les quartiers
- Renforcer l'attractivité du quartier de gare, assurer son développement en complément et connexion avec le centre-ville : créer une offre d'hébergement et de restauration variée dans le quartier-gare

QUEL(S) PARTENAIRE(S) ?

- CA Chauny-Tergnier-La Fère
- Région Hauts-de-France (Mission transition numérique et Direction de l'aménagement du territoire et du logement)
- Banque des territoires
- Agence nationale de la cohésion des territoires

QUEL(S) ACCOMPAGNEMENT(S) ?

- Plan de soutien de la Région Hauts-de-France en faveur des tiers-lieux du numérique
- Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » de la Région Hauts-de-France
- Agence nationale de la cohésion des territoires (Fabrique de territoire : « Nouveaux lieux, nouveaux liens »)

QUELLE(S) CIBLE(S) ?

- Les habitants de Tergnier : les jeunes, les actifs (pendulaires et télétravailleurs) les habitants du quartier populaire Roosevelt, les porteurs de projets, etc.

MODALITÉ DE COMMUNICATION

Appels à projet/à idées, appels à manifestation d'intérêt, événements particuliers liés à la transition numérique et énergétique



Autrêches (60)

Fablab du tiers-lieu rural l'Hermitage à Autrêches



Amiens (80)

La Machinerie à Amiens
Fab lab et espace
de co-working
avec une vocation sociale,
ouvert à de multiples publics



© La Machinerie



Salle de réunion / atelier numérique
du tiers-lieu rural l'Hermitage à
Autrêches (60)



Péronne (80)



Tiers-lieu numérique à Péronne
Un équipement articulant espace de télétravail,
de coworking, de création, de services,
d'accompagnement et de détente



1- Secteur «Gambetta - Paul Doumer»
2- Secteur «Quartier gare»



III ■ Zooms sur les secteurs « GAMBETTA-PAUL DOUMER » ET « QUARTIER DE GARE »

Dans cette dernière partie du document, le choix a été fait de faire un focus sur deux espaces stratégiques de la ville de Tergnier, à savoir **le secteur « Gambetta – Paul Doumer »** qui abrite notamment l'hôtel de ville, le parc Sellier ainsi que plusieurs équipements et services ; et **le secteur « quartier de gare »** accueillant la gare ferroviaire, une partie de la rue Pierre Semard ainsi que le quartier Roosevelt.

Bien qu'elles ne prétendent pas à l'exhaustivité, les deux cartes présentées ci-après résument une majeure partie des préconisations et propositions formulées sur les deux espaces sous la forme d'orientations d'aménagement sectorisées afin de mieux rendre compte de leur articulation et de leur inscription dans l'espace public.

Afin de faciliter la lecture des deux zooms, les dessins schématiques ont été accompagnés par des mentions explicatives intégrées dans le dessin, des photos pour illustrer la nature des préconisations, et par des légendes qui renvoient aux préconisations citées auparavant dans les « fiches de préconisations ».

Il convient de préciser également que l'ensemble des préconisations mises en exergue dans les deux cartes sont pensées dans une logique de cohérence afin d'assurer une complémentarité des deux espaces (tous deux appartenant au centre-ville) contribuant ainsi à répondre aux enjeux relevés lors de la résidence.









Schéma du principe d'aménagement pour conforter le secteur Gambetta - Paul Doumer







Mars 2022

Fiches préconisations concernées



>> Requalification d'une partie de la rue Gambetta et mise en valeur de l'entrée menant à l'hôtel de ville et au Parc Sellier

-  Apaisement de la circulation par l'aménagement de la voirie (exemples d'aménagements : trottoir traversant, plateaux traversants, alignements d'arbres, etc.)
-  Réduction de l'emprise du stationnement et l'élargissement des trottoirs pour favoriser le confort des piétons et des cyclistes (mise en place de terrasses éphémères et de mobiliers urbains, contribution à la végétalisation de l'axe, marquage au sol, etc.)
-  Mise en place d'aménagements cyclables
-  Requalification des façades (valorisation et mise en évidence du bâti de la reconstruction)
-  Mise en valeur de la perspective vers le parc Sellier
-  Travailler sur la qualité des cellules commerciales et valoriser un linéaire commercial de qualité de l'avenue du Général de Gaulle




>> Valorisation de l'avenue Général de Gaulle et de la place Paul Doumer

-  Apaisement de l'avenue Général de Gaulle (réduction de stationnement, aménagement sur voirie, marquage au sol, mise en place de mobiliers urbains)
-  Veille sur le foncier et immobilier mutable (quelles nouvelles vocations ?)
-  Elargissement de la place Paul Doumer avec une action à cours terme d'une piétonnisation temporaire des espaces situés devant le groupe scolaire (suppression des stationnements, marquages au sol, etc.)
-  Mise en valeur du bâti remarquable / éléments patrimoniaux (ex : pupitre d'information)
-  Pupitre d'information (mise en scène du bâti patrimonial autour de la place Paul Doumer)
-  Organisation de l'accueil et accès aux services et commerces (point d'accueil et information, dépose minute, attache vélo, etc.)



>> Réactivation du parc Sellier

-  Animation du parc avec espace dédié pour commerce ambulant type food-truck (emplacement indicatif)
-  Maintien de la sortie du groupe scolaire vers le parc Sellier

>> Développement de la nature en ville et des mobilités actives

-  Axes favorisant les mobilités actives : mise en réseau des points d'entrée et accueil du centre-ville
-  Mise en place d'aménagements cyclables
-  Hierarchisation des voies de résidentialisation
-  Stationnement vélo / équipements et services pour les modes actifs
-  Points de franchissement à maintenir et à réhabiliter

>> Préconisations globales à la commune de Tergnier

-  Mise en place de panneaux de signalétique urbaine pour aider au repérage des lieux (emplacement indicatif)
-  Nature en ville / Végétation des axes

1.1 Apaiser l'axe routier Gambetta – Gustave Grégoire / Pierre Sémard / Jean Jaurès

1.3 Créer des nouveaux usages sur le secteur Gambetta / av du Général de Gaulle / Paul Doumer

2.1 Mettre en place une signalétique urbaine originale à destination des piétons et des cyclistes et travailler sur des campagnes de communication/sensibilisation à destination des différents publics

2.2 Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons coordonnés avec des itinéraires des patrimoines

3.4 Mettre en valeur les patrimoines des communes associées du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires et points de vue

4.1 Travailler à la qualité des cellules et de l'espace commercial : agir sur la vacance, accompagner les porteurs de projets et développer les parcours marchands (expérience client)

1.3 Créer des nouveaux usages sur le secteur Gambetta / av du Général de Gaulle / Paul Doumer

3.4 Mettre en valeur les patrimoines des communes associées du Grand Tergnier à travers la création d'itinéraires et points de vue

1.3 Créer des nouveaux usages sur le secteur Gambetta / av du Général de Gaulle / Paul Doumer

2.3 Développer des équipements et des services pour les cyclistes et les marcheurs

2.1 Mettre en place une signalétique urbaine originale à destination des piétons et des cyclistes et travailler sur des campagnes de communication/sensibilisation à destination des différents publics

Zoom « Gambetta-Paul Doumer »

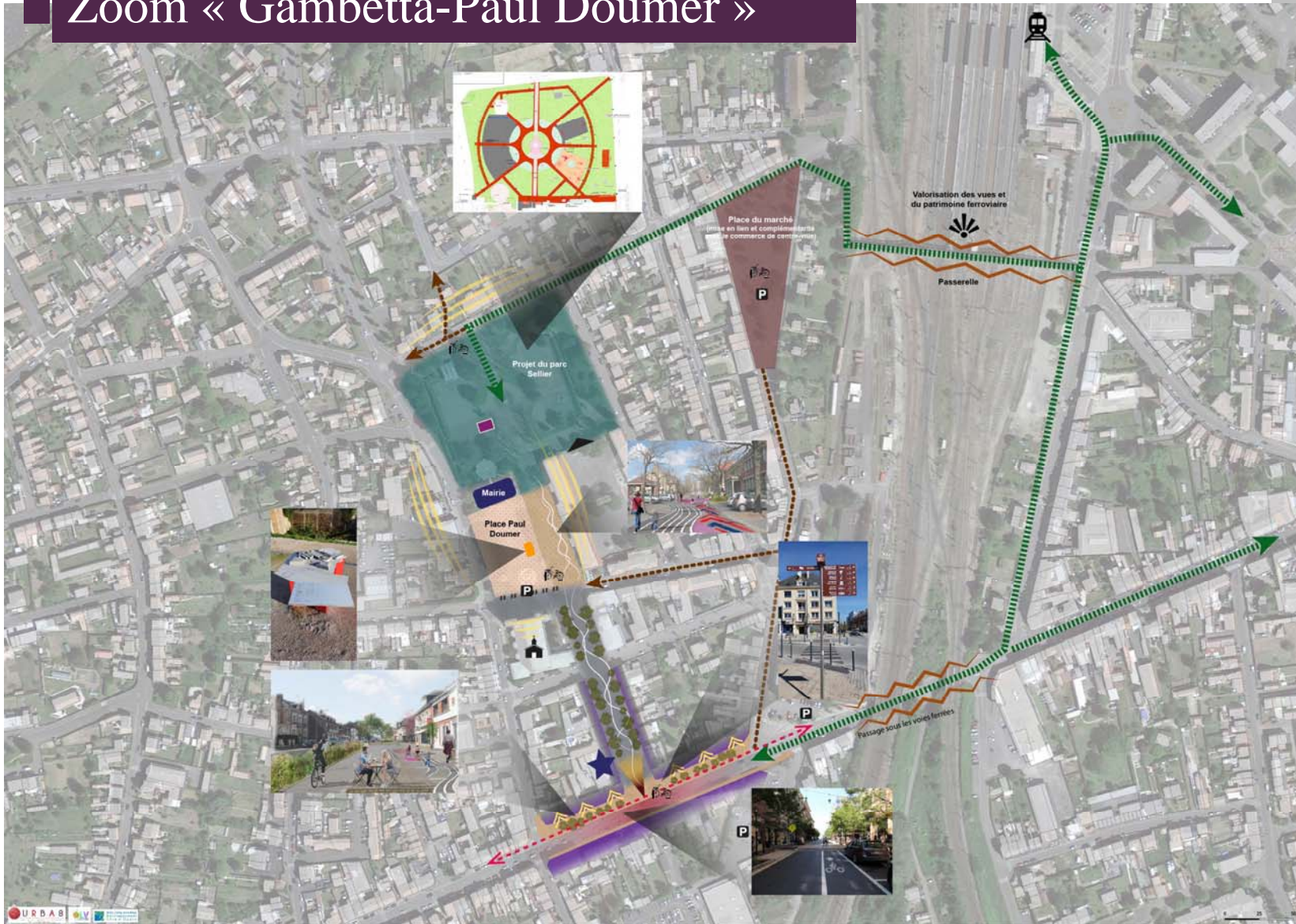




Schéma du principe d'aménagement pour valoriser le quartier gare et améliorer l'accessibilité au canal


Mars 2022


Fiches préconisations concernées


>> Redynamisation du pôle gare

 Redynamisation du parvis de la gare notamment avec la création d'animations et d'activités ludiques autour de la gare en lien notamment avec les réseaux existants des jardins familiaux et Hortibat et la mise en place de panneaux de signalétique d'accueil permettant aux visiteurs et aux locaux de mieux se repérer dans la commune


 Mise en place d'une signalétique au sol participant à la qualité urbaine et permettant de guider l'usager vers les destinations


 Apaisement de la circulation pour faciliter les traversées vers le quartier Roosevelt

 Création d'une offre d'hébergement et de restauration dans le quartier de la gare et maîtrise du linéaire commercial

 Point de vue patrimoine ferroviaire


>> Regualification du boulevard Roosevelt et mise en valeur de l'espace «Au fil de l'eau»

 Apaisement du boulevard Roosevelt (aménagement sur voirie, marquage au sol, mise en place de mobiliers urbains, etc.)

 Animation de la place majeure du quartier Roosevelt par des aménagements ludiques et pédagogiques


 Principe du marquage au sol et d'aménagements temporaires des voiries


>> Développement des animations culturelles et animation de la ville


 Mise en synergie des équipements culturels (développement d'animations culturelles, création d'espaces de co-working, FabLab, création d'itinéraires pédagogiques, etc.)

 Apaisement de la circulation, sécurisation des traversées piétonnes entre équipements

>> Développement de la nature en ville et des mobilités actives

 Stationnement vélo / équipements et services pour les modes actifs

 Axes favorisant les mobilités actives (maintenir les venelles, sécuriser les traversées, développer les continuités cyclables)

 Mise en place d'aménagements cyclables

 Hierarchisation des voies de résidentialisation

 Points de franchissement à maintenir et à réhabiliter

>> Préconisations globales à la commune de Tergnier

 Mise en place de panneaux de signalétique urbaine pour aider au repérage des lieux (emplacement indicatif)

 Nature en ville / Végétation des axes

1.4 Mettre en place des animations dans les quartiers

4.3 S'appuyer sur les réseaux existants des jardins familiaux et Hortibat pour développer les circuits courts

2.3 Développer des équipements et des services pour les cyclistes et les marcheurs

4.4 Renforcer l'attractivité du quartier de gare, assurer son développement en complément et connexion avec le centre-ville : créer une offre d'hébergement et de restauration variée dans le quartier-gare

1.4 Mettre en place des animations dans les quartiers

2.2 Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons coordonnés avec des itinéraires des patrimoines

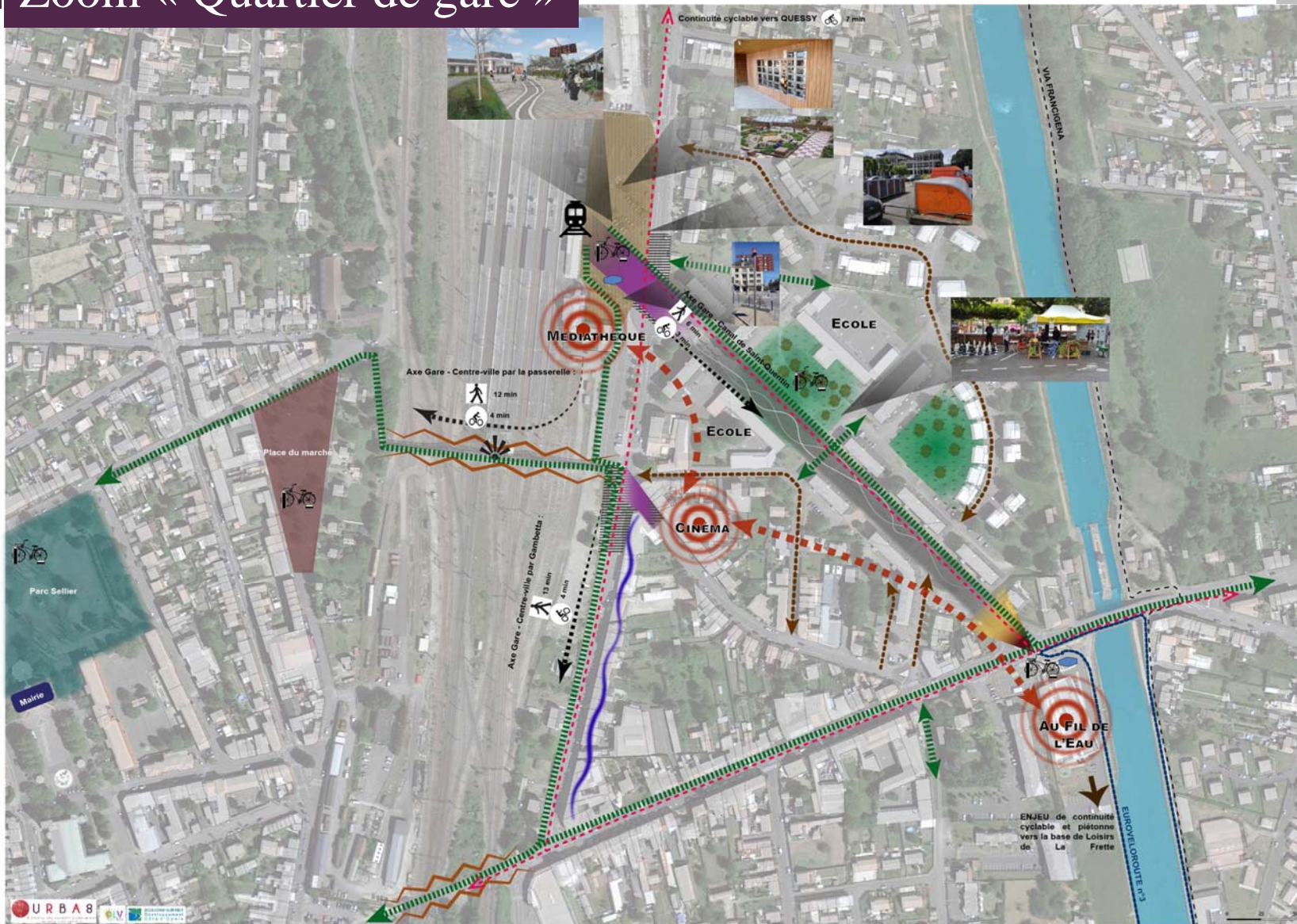
4.5 Maintenir et développer les services de proximité pour générer une attractivité : créer un tiers-lieu dans le quartier de la gare combinant espace de co-working, fab lab, repair café et atelier numérique

2.3 Développer des équipements et des services pour les cyclistes et les marcheurs

2.2 Développer et conforter des itinéraires pour les cyclistes et les piétons coordonnés avec des itinéraires des patrimoines

2.1 Mettre en place une signalétique urbaine originale à destination des piétons et des cyclistes et travailler sur des campagnes de communication/sensibilisation à destination des différents publics

Zoom « Quartier de gare »





La mairie de Fargniers



CONCLUSION

Cahier de synthèse

Ce Cahier de synthèse est issu de la résidence qui, après un important travail de préparation en amont des services de la Région et des Agences de Boulogne Développement Côte d'Opale et Oise-les-Vallées, s'est tenue sur place les 29 et 30 septembre 2021

La restitution finale était initialement programmée au début du mois de décembre 2021, mais la cinquième vague liée à la pandémie de Covid-19 a contraint à son report. Le temps supplémentaire a permis d'approfondir certaines parties, d'en développer d'autres, au bénéfice de la cohérence globale du document conçu comme un projet intégré.

La restitution a finalement eu lieu le 1^{er} avril 2022 en présence d'un large public composé de Monsieur le Maire et des élus de Tergnier ainsi que des participants aux ateliers de la résidence.

Bien que les préconisations formalisées ici aient fait l'objet de discussions en ateliers, il faut les considérer comme des recommandations ayant avant tout le statut de propositions mises à disposition de la municipalité et pouvant contribuer à un projet urbain, vu sous l'angle de l'attractivité du centre-ville, envisagé sur longue période (ne pas tout faire en même temps mais travailler par étapes).

Tous les participants à la résidence ont été convaincus par la richesse et la diversité des atouts de Tergnier et son environnement. En tant que « Terre de jeux 2024 » - le dojo départemental accueillera des délégations olympiques et paralympiques venant du monde entier - la plus grande compétition sportive mondiale offre une occasion de mettre en lumière la qualité de vie à Tergnier. A plus long terme, le mouvement apparent de desserrement des métropoles vers les villes plus petites est aussi une opportunité à saisir, bien des ménages trouveront à Tergnier les conditions pour s'y épanouir.



Photos des ateliers de la résidence à Tergnier les 29 et 30 septembre 2021



*Séquence de la restitution finale
de la résidence
le vendredi 1^{er} avril 2022*

Crédits photos :
©Conseil Régional Hauts-de-France - Boulogne Développement Côte d'Opale - Oise-les-Vallées
sauf mention contraire

Rédaction & Réalisation



RÉSIDENCE

TERGNIER

Cahier de synthèse



mars 2022